

# VILLE DE DOUAI

## COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2022

# Table des matières

<b>I.</b>	<b>Equilibre financier du compte administratif 2022</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Détails des recettes de fonctionnement</b>	<b>7</b>
A.	Fiscalité (chapitre 73)	8
1.	Fiscalité directe locale	8
2.	Fiscalité indirecte	9
B.	Ressources extérieures (chapitre 74)	11
1.	Péréquation verticale	11
2.	Péréquation horizontale	12
3.	Ressources intercommunales	13
C.	Recettes générées par les services municipaux	13
	(chapitre 70)	13
1.	Direction des sports	14
2.	Directions culturelles	15
3.	Direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse	16
4.	Occupation du domaine public (chapitres 75 et 70)	17
5.	Autres recettes	18
<b>III.</b>	<b>Détails des dépenses de fonctionnement</b>	<b>20</b>
A.	Directions supports	21
1.	Ressources humaines	21
2.	Finances	22
3.	Autres services	22
B.	Directions techniques	23
1.	Gestion du patrimoine	23
2.	Jardins et cadre de vie	24
C.	Direction de l'aménagement	25
D.	Direction des affaires immobilières	25
E.	Direction des sport	25
F.	Direction éducation, enfance et jeunesse	26
G.	Direction démocratie participative et citoyenne	26
H.	Directions de l'événementiel et de la vie associative	27
1.	Événementiel	27
2.	Vie associative (chapitre 65 et 67)	28
I.	Communication	30
J.	Directions culturelles	30
<b>IV.</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>32</b>
A.	Subventions d'équipement	32
B.	Autres ressources propres d'investissement	33
1.	FCTVA	33
2.	Autres recettes	33
<b>V.</b>	<b>Dépenses d'équipements</b>	<b>34</b>
A.	Dotations et fonds divers	34
B.	Le programme d'investissement	34

# I. Equilibre financier du compte administratif 2022

Nota Bene : les chiffres ci-dessous ont été « retraités » afin d'éliminer certaines dépenses et recettes à caractère exceptionnel des différents exercices (exemple : cessions d'immobilisations).

Lecture des ordres de grandeur :

M€ : Millions d'Euros

k€ : Milliers d'Euros

L'exercice 2022 a été marqué par la poursuite et la pérennisation des politiques publiques décidées dans les délibérations cadres adoptées à l'automne 2020 : accueils scolaires et périscolaires, développement des actions de la Cité éducative « Douai-Waziers », actions en faveur de la qualité du cadre de vie, rayonnement du territoire, etc.

Après deux années marquées par la crise sanitaire, l'année 2022 a également vu le retour de 100% des activités municipales. Ainsi, festivités et manifestations sportives, qui n'avaient pu être organisées depuis 2019, ont pu à nouveau être proposées aux Douaisiens.

A cela s'ajoute un contexte inflationniste et la crise énergétique qui ont conduit à fortement augmenter les dépenses de la collectivité et pourraient peser sur les recettes à moyen terme.

Le compte administratif 2022 du budget principal est le reflet de ce contexte et de ses impacts financiers.

Les résultats du compte administratif 2022 sont les suivants :

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées ont atteint en 2022 un montant de 57 M€ contre 51,14 M€ en 2021, soit une augmentation de +11,70%.

Cette évolution est due à plusieurs facteurs. Tout d'abord, après 2 années de contraintes sanitaires, les manifestations et festivités municipales ont pu à nouveau être organisées par les services municipaux. Il s'agit de festivités annulées telles que les fêtes de Gayant, le festival des Binbins, le cirque dans les quartiers et de manifestations sportives qui devaient être mises en place depuis 2020 sans pouvoir l'être compte tenu des contraintes sanitaires : boucles de Gayant cycliste, boucles de Gayant aquatique.

La crise sanitaire avait également contraint certains équipements municipaux à réduire l'offre de services proposés à l'image du théâtre dont la saison culturelle a été largement diminuée pendant cette période et qui retrouve une année pleine et entière de spectacles. Pour la Direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, 2022 a permis le retour des classes de neige et des classes vertes après une année blanche en 2021.

Les charges de personnel connaissent une augmentation en 2022 de +2,64M€, soit +9,09% (+3.29% en 2021). Cette variation importante est le reflet du contexte inflationniste. En effet, en 2022, la ville a dû prendre en compte les ajustements du SMIC, l'augmentation du point d'indice ainsi que les réformes statutaires. Bien que favorable à nos agents municipaux, elles ont largement grevé le budget de la ville.

Du côté de la dette, la ville continue à se désendetter. Les frais financiers diminuent de 10,62%. En 2022, un emprunt de 1,5M€ avait été inscrit lors du vote du budget primitif mais n'a pas été souscrit. Cette situation s'explique par les bons résultats 2021 qui ont permis d'autofinancer nos dépenses d'équipement. La ville s'est ainsi désendettée à hauteur de 3,6M€.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées (hors cessions et rattachements) sont en augmentation de +1,70%, passant de 61,83M€ à 62,9M€.

La reprise des recettes des produits de fonctionnement se poursuit en 2022 avec la reprise à 100% de certaines activités municipales qui souffraient encore en 2021 de contraintes liées à la crise sanitaire (saison culturelle du théâtre, accueil dans les piscines, locations de salles, etc).

L'augmentation 2022 des bases forfaitaires (+783k€) permet à la ville de limiter les pertes de recettes notamment dues à la mise en place de la gratuité des transports publics sur le territoire (-270k€).

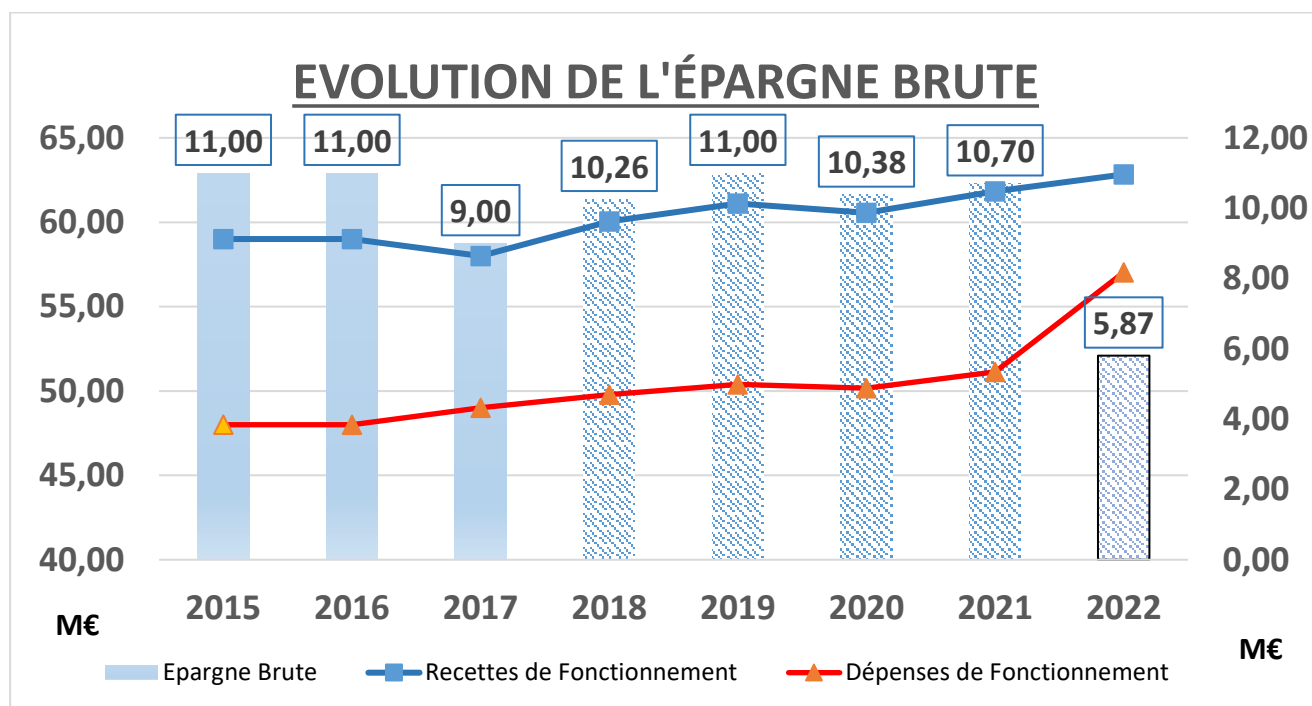
Dans le prolongement de l'exercice 2021, 2022 constate les résultats des politiques publiques menées en faveur de l'attractivité du territoire. En effet, si les recettes foncières telles que les droits de mutations à titre onéreux diminuent de -184k€, elles restent à un niveau élevé en dépit des premiers effets du contexte inflationniste.

Les soutiens financiers de nos partenaires institutionnels se sont, quant à eux, maintenus au même niveau.

L'épargne de gestion (solde entre les recettes et les dépenses de gestion) exprime le surplus sur le fonctionnement courant avant intégration des frais financiers. Ce solde diminue de -42,67%, soit 6,8 M€. Cette forte baisse constate les impacts du contexte économique 2022 sur les dépenses de fonctionnement avec en particulier l'augmentation des charges d'énergie et des charges de personnel.

L'épargne brute mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement après paiement des intérêts d'emprunt. Elle s'élève à 5,87 M€ en 2022, soit -6M€ par rapport à 2021.

L'épargne mesure l'autofinancement net dégagé pour financer l'investissement après prise en charge du remboursement en capital de la dette. Elle atteint 1,4 M€ contre 6,2 M€ en 2021, soit -4,8M€.



Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) s'élèvent à 13,3 M€ en 2022, en augmentation de 1M€ par rapport à 2021. Cette reprise timide des dépenses d'équipement confirme cette année encore les difficultés rencontrées face au contexte économique (difficultés d'approvisionnement, pénurie de mains d'œuvre, difficultés financières des entreprises, etc.) pour la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement voté par le conseil municipal en juillet 2021

Les recettes réelles d'investissement, essentiellement composées du fonds de compensation de la TVA et de subventions d'investissement, totalisent 4,6M€ avant intégration du résultat de fonctionnement N-1.

Cette baisse (-1,1M€) est liée à la diminution des subventions perçues (-1,2M€) qui est la conséquence des difficultés de mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement et de celles de nos partenaires pour le versement des acomptes ou soldes transmis par les services de la ville. La reprise des dépenses d'investissement entre 2021 et 2022 permet malgré tout une légère reprise du FCTVA (+0,9M€).

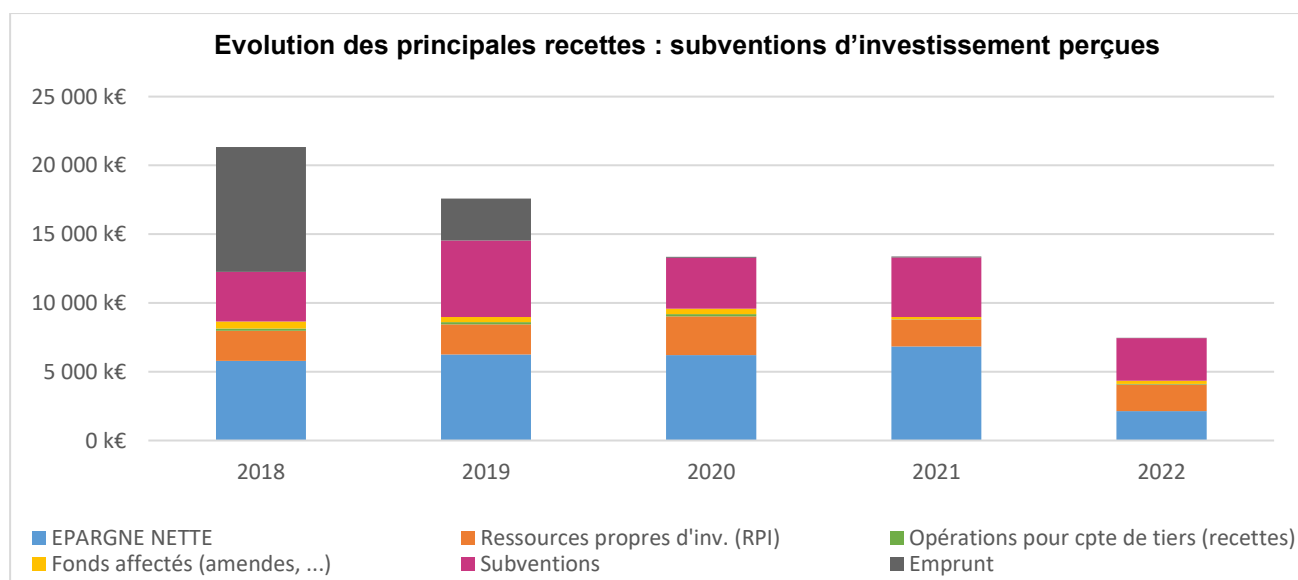
Enfin, la taxe d'aménagement (= taxe sur les travaux soumis à autorisations d'urbanisme) fléchit quelque peu (-107k€) mais maintient son dynamisme.

Malgré l'augmentation des dépenses d'équipement, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022.

La part de l'autofinancement net est ainsi portée à 16% par rapport à 2021 (55,25%).

#### FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (HORS DETTE)

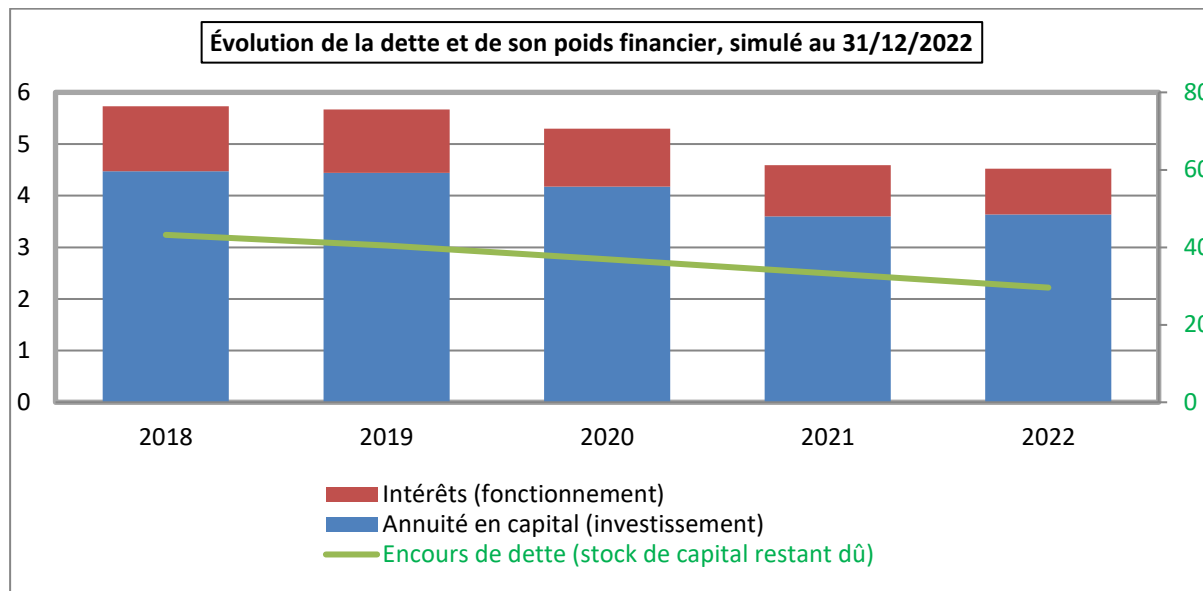
K€	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement hors dette	17 585	18 301	11 522	12 376	13 335
Dépenses d'équipement	17 310	18 152	11 454	12 342	13 311
Dépenses directes d'équipement	17 087	17 850	11 257	11 896	13 085
Dépenses indirectes (Fonds de concours et subventions d'équipement)	223	302	197	446	226
Opérations pour cpte de tiers (dépenses)	275	149	68	33	24
Dépenses financières d'inv.	0	0	0	0	0
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'investissement ( hors annuité en capital)</b>	<b>17 585</b>	<b>18 301</b>	<b>11 522</b>	<b>12 375</b>	<b>13 335</b>
<b>Financement de l'investissement</b>	<b>21 406</b>	<b>17 585</b>	<b>13 348</b>	<b>13 374</b>	<b>7 477</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>5 785 k€</b>	<b>6 267 k€</b>	<b>6 208 k€</b>	<b>6 837 k€</b>	<b>2 134 k€</b>
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 183 k€	2 180 k€	2 816 k€	1 947 k€	1 930 k€
FCTVA	2 098 k€	2 060 k€	2 607 k€	1 447 k€	1 537 k€
Produits des cessions	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Diverses RPI (taxe d'aménagement)	85 k€	120 k€	209 k€	500 k€	393 k€
Opérations pour compte de tiers (recettes)	168 k€	149 k€	171 k€	34 k€	51 k€
Fonds affectés (amendes, ...)	517 k€	384 k€	382 k€	154 k€	236 k€
Subventions	3 604 k€	5 550 k€	3 699 k€	4 325 k€	3 102 k€
Emprunt	9 082 k€	3 055 k€	72 k€	77 k€	24 k€
<b>Variation de l'excédent global</b>	<b>3 754</b>	<b>-716</b>	<b>1 826</b>	<b>999</b>	<b>-5 858</b>



Avec l'absence de contractualisation d'un emprunt, l'encours de dette (le montant total du capital restant dû) diminue.

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette s'élève à 29,63 M€. L'encours par habitant, qui a connu un pic de 1 450 € en 2009, se situe à 822€ / habitant en 2021 et est en deçà de la moyenne de la strate (999€ / habitant).

Ce qui compte n'est pas seulement l'évolution de l'encours de dette, c'est aussi l'évolution de la capacité de la ville à le rembourser. C'est pourquoi on met en rapport cet encours à l'épargne brute pour déterminer la capacité de désendettement (« solvabilité annuelle »).



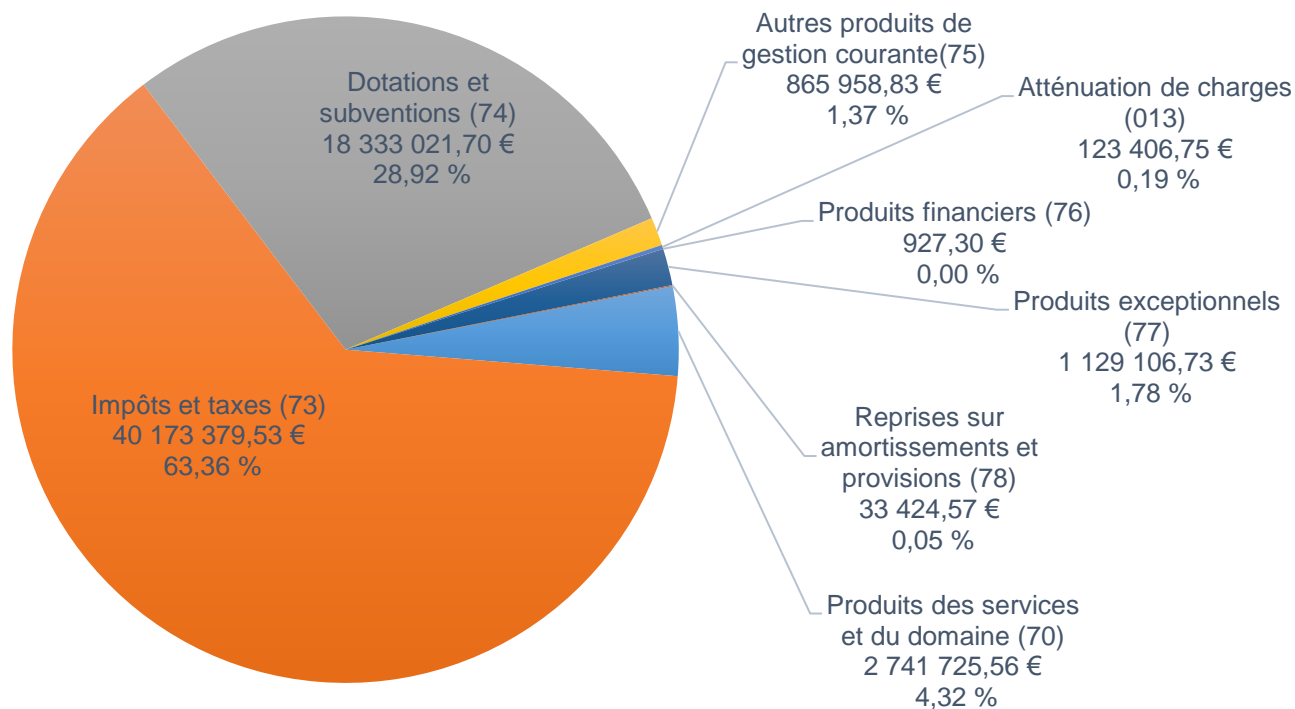
Cette capacité mesure le nombre d'années d'épargne nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette.

La perte d'épargne brute conduit à relever la solvabilité de la ville à 5,10 ans contre 3,17 ans en 2021. Pour autant, ce taux reste très inférieur à la moyenne des villes de la strate qui est de 8 ans.

## II. Détails des recettes de fonctionnement

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution en € 2021/2022	Évolution en % 2021/2022
Produits des services et du domaine(70)	2 451 583,70 €	2 741 725,56 €	290 141,86 €	11,83%
Impôts et taxes(73)	39 804 772,52 €	40 173 379,53 €	368 607,01 €	0,93%
Dotations et subventions(74)	17 936 257,79 €	18 333 021,70 €	396 763,91 €	2,21%
Autres produits de gestion courante(75)	880 572,81 €	865 958,83 €	-14 613,98 €	-1,66%
Atténuation de charges(013)	53 910,83 €	123 406,75 €	69 495,92 €	128,91%
Produits financiers (76)	830,88 €	927,30 €	96,42 €	11,60%
Produits exceptionnels(77)	1 382 611,84 €	1 129 106,73 €	-253 505,11 €	-18,34%
<i>dont annulations de rattachements</i>	<i>229 257,18 €</i>	<i>131 842,96 €</i>	<i>-97 414,22 €</i>	<i>-42,49%</i>
<i>dont produits des cessions</i>	<i>519 831,25 €</i>	<i>370 000,00 €</i>	<i>-149 831,25 €</i>	<i>-28,82%</i>
Reprises sur amortissements et provisions (78)	71 055,08 €	33 424,57 €	-37 630,51 €	-52,96%
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 581 595,45 €</b>	<b>63 400 950,97 €</b>	<b>819 355,52 €</b>	<b>1,31%</b>
Opérations d'ordre de transferts entre sections	428 620,22 €	1 308 487,23 €	879 867,01 €	205,28%
Total recettes de fonctionnement	63 010 215,67 €	64 709 438,20 €	1 699 222,53 €	2,70%

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement



## A. Fiscalité (chapitre 73)

L'exercice 2022 marque la deuxième année de l'application de la réforme fiscale adoptée lors du vote de la loi de finances pour 2020 :

- suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales : la réforme aboutira à une suppression totale en 2023,
- transfert de recettes entre le département et la commune de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- compensation de l'Etat pour la perte de produits entre le montant de la taxe d'habitation perdue et le transfert de taxe foncière départementale.

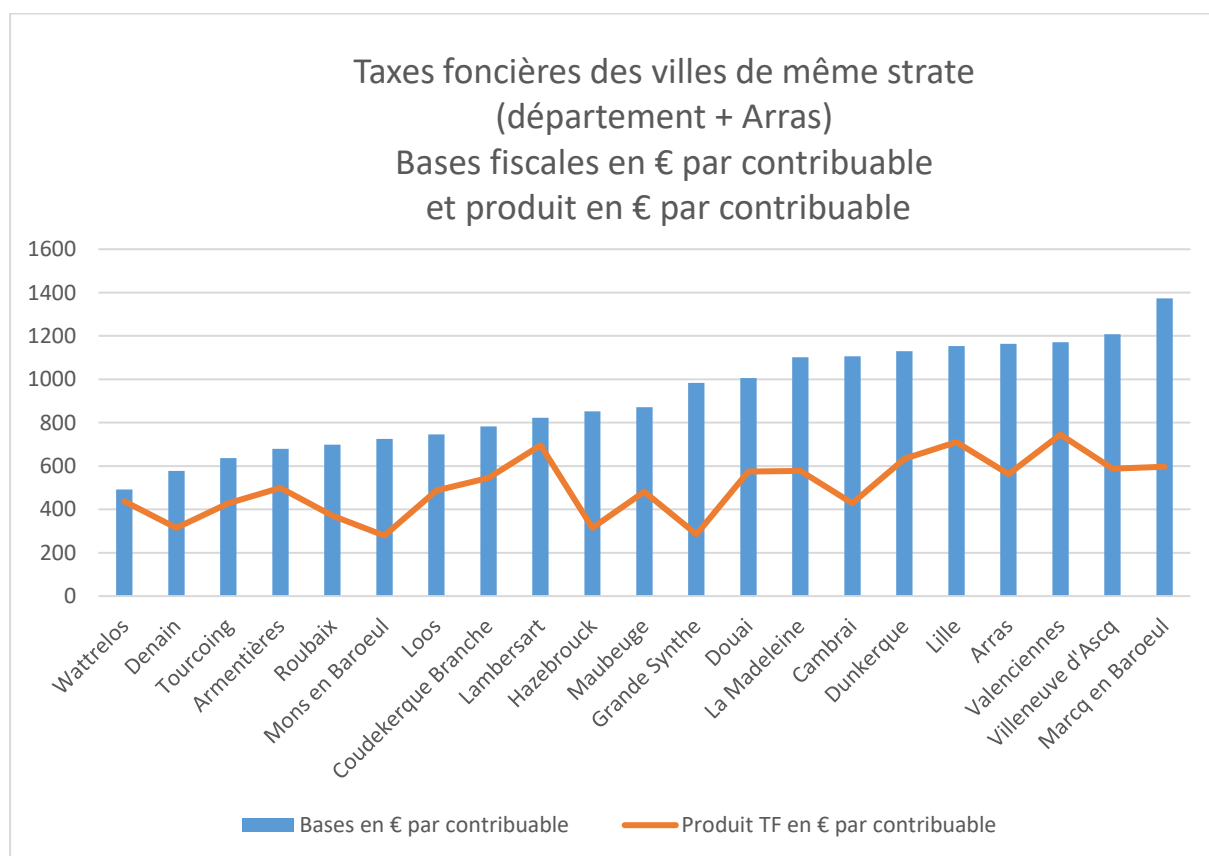
### 1. Fiscalité directe locale

La recette des contributions directes enregistre une croissance de 830 582 € (3,38%) par rapport à la recette constatée au compte administratif 2021.

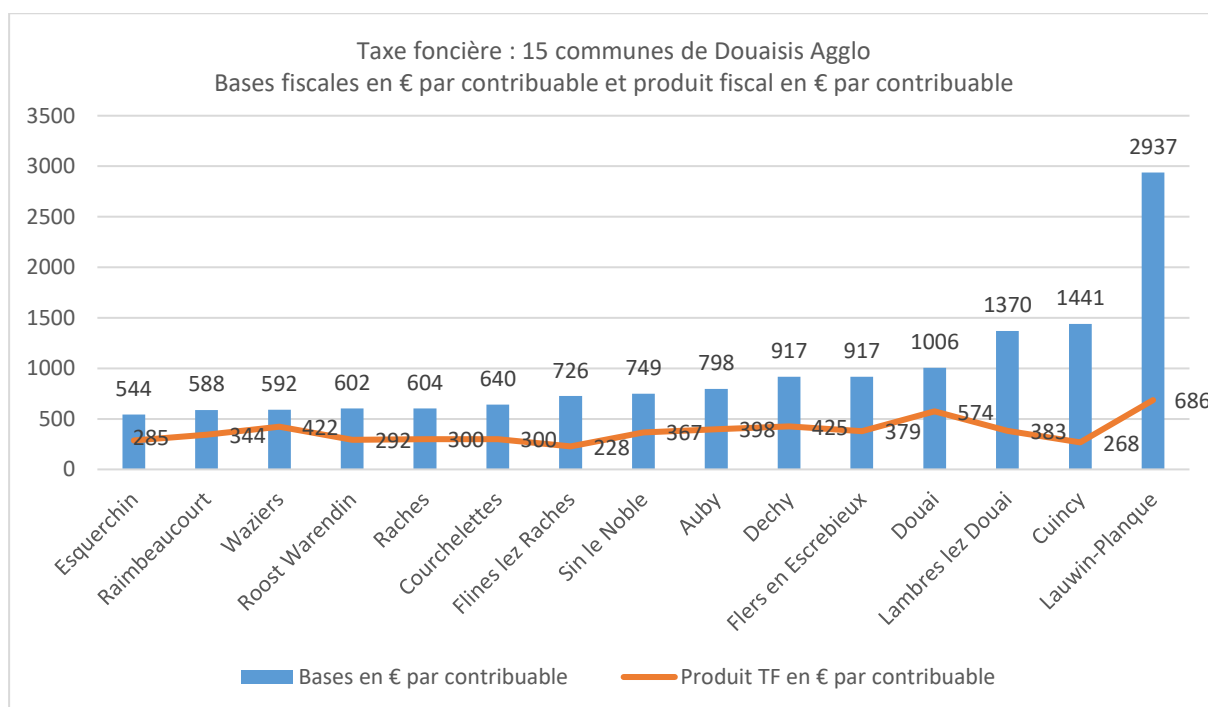
Cette évolution était de 7,24 % en 2021 par rapport à 2020 et de 1,36 % en 2020 par rapport à 2019.

L'augmentation peut être générée :

- par la revalorisation forfaitaire votée par le législateur qui s'est établie en 2022 à +3,4 % (0,2% en 2021 et 0,9% en 2020),
- par les variations physiques. Les variations physiques résultent notamment des changements intervenus dans les locaux imposables (locaux nouveaux, locaux vacants, locaux démolis...) ou dans leur affectation (habitation principale devenue secondaire ou inversement...) et des modifications dans le nombre de personnes à charge.







## 2. Fiscalité indirecte

Les différents éléments composant la fiscalité indirecte s'élèvent à 2,3M€, en baisse de -7,65 % (-196 913,99€)

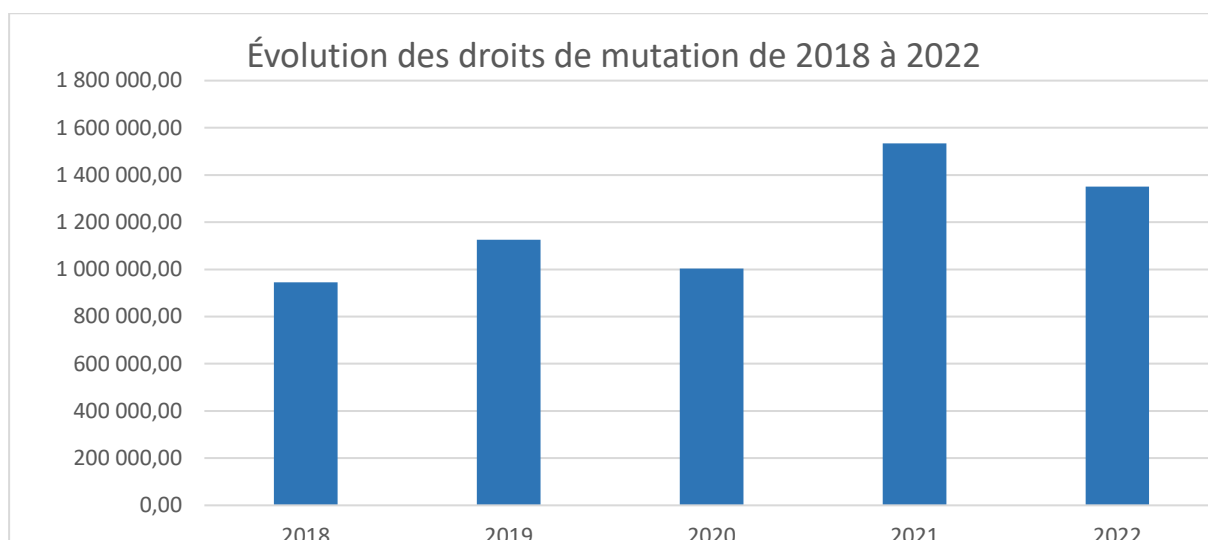
Recettes fiscales indirectes	CA 2021	CA 2022	Evolution en € 2021/2022	Evolution en % 2021/2022
Droits de mutation	1 534 548,67 €	1 350 593,62 €	-183 955,05 €	-11,99%
Taxe sur l'électricité	746 147,68 €	726 785,92 €	-19 361,76 €	-2,59%
Droits de place	114 399,61 €	126 564,18 €	12 164,57 €	10,63%
Taxe sur la publicité extérieure	95 107,34 €	81 680,59 €	-13 426,75 €	-14,12%
FNGIR	80 101,00 €	80 101,00 €	0,00 €	0,00%
Taxe sur les spectacles	3 408,60 €	11 073,60 €	7 665,00 €	224,87%
Taxe sur les terrains devenus constructibles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 573 712,90 €</b>	<b>2 376 798,91 €</b>	<b>-196 913,99 €</b>	<b>-7,65%</b>

a) *Le produits de la taxe additionnelle aux droits de mutations : 1.3M€ (1,5M€ en 2021)*

Cet impôt qui frappe les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de propriété ou d'usufruit et dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat est le reflet de l'activité du marché immobilier.

Depuis 2019, le produit est en pleine dynamique et cela en dépit des périodes de confinement de 2020. L'année 2022 marque une légère décrue mais la recette reste à un niveau supérieur à celui de 2019.

Les produits de DMTO diminuent de -11,99 % par rapport à 2021 (-184k€).



*b) La taxe locale sur la consommation finale d'électricité : 726k€ (746k€ en 2021)*

Les consommateurs d'énergie électrique paient cette taxe en même temps qu'ils acquittent leur facture de fourniture d'électricité auprès de la société distributrice. L'évolution constatée entre 2021 et 2022 diminue de -20 k€. Cette taxe communale n'est pas fléchée sur la dépense de réhabilitation des réseaux électriques.

*c) La taxe locale sur la publicité extérieure : 81,6k€ (95k€ en 2021)*

Cette taxe frappe les enseignes de plus de 12 m<sup>2</sup>, les pré-enseignes et les panneaux commerciaux. La taxe a un léger effet incitatif sur la suppression de dispositifs publicitaires existants. La surface taxable avait baissé de plus de 10 % en 2016 du fait du départ de plusieurs grandes enseignes (Leroy-Merlin, Boulanger, Peugeot, Opel). Entre 2021 et 2022, la taxe diminue de -13,4k€ qui s'explique par le rattrapage de facturation 2020 sur l'exercice 2021 qui avait conduit à fortement augmenter la recette 2021. La taxe revient à un niveau similaire à 2019 (84k€).

*d) Mécanismes de garanties de ressources*

Suite à la suppression de la taxe professionnelle à compter de 2010, l'article 78 de la loi de finances pour 2010 a instauré, à compter de 2011, deux mécanismes de garantie de ressources. La loi de finances pour 2019 a remis en cause cet engagement de l'Etat en intégrant la DCRTP comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée qui regroupe les principaux concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Le FNGIR est maintenu au même niveau qu'en 2018 (80k€).

## B. Ressources extérieures (chapitre 74)

### 1. Péréquation verticale

La péréquation verticale consiste pour l'État à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales. La répartition des dotations de péréquation fait intervenir des critères de ressources et de charges qui sont mis en œuvre soit au travers d'un système de parts, soit par le biais d'un indice synthétique.

DOTATIONS	CA 2021	CA 2022	Evolution en €	Evolution en %
Dotation forfaitaire	6 336 406 €	6 337 300 €	894,00 €	0,01%
Dotation de solidarité urbaine	8 305 435 €	8 523 787 €	218 352 €	2,63%
Dotation nationale de péréquation	581 905 €	544 400 €	-37 505 €	-6,45%
Dotation générale de décentralisation	156 222 €	156 222 €	0,00 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>15 379 968,00 €</b>	<b>15 561 709,00 €</b>	<b>181 741,00 €</b>	<b>1,18%</b>

#### a) Les principales dotations

Depuis 2018, l'Etat ne prélève plus de contribution exceptionnelle au redressement des comptes publics. On constate une stabilité, (+894€), qui tient compte de l'évolution des critères de calcul (dynamisme de population, critères de richesse de la population douaisienne et nationale) et du relèvement du seuil d'écrêtement des recettes qui passe de 0,85 fois le potentiel fiscal moyen par habitant constaté au niveau national au lieu de 0,75.

##### ❖ La dotation forfaitaire

Jusqu'en 2017, le montant de la dotation forfaitaire varie en fonction de deux paramètres principaux :

- dynamisme de la population,
- contribution à l'effort national de redressement des comptes publics.

Depuis 2018, le dynamisme de la population est le principal élément faisant varier le montant de la dotation.

Si depuis 2015, la population prise en compte pour le calcul de la DF diminue, il faut noter que, depuis 2019, la baisse est de moins en moins forte.

Le nombre d'habitants augmente de 8 habitants en 2022 (-116 habitants en 2021). Le recensement de la population DGF (dotation globale de fonctionnement) passe de 40 723 habitants à 40 731 pour 2022.

En 2022, la dotation forfaitaire notifiée est à hauteur de 6 337 300 €. Depuis 2019, la baisse de la population ralentissait, l'évolution se stabilise en 2022 ce qui permet un maintien de la DGF pour 2022 (-0,61% en 2021 et -0,72% en 2020).

##### ❖ La dotation de solidarité urbaine

En 2017, la dotation de solidarité urbaine (DSU) a été réformée avec les objectifs d'un meilleur ciblage de cette dotation :

- la proportion des communes éligibles parmi celles de plus de 10 000 habitants a été ramenée à 2/3 au lieu de 3/4 actuellement,
- ses critères d'attribution ont été rénovés (poids accru du revenu moyen des habitants) : potentiel financier par habitant (30 %), proportion de logements sociaux (15 %), proportion de personnes couvertes par l'APL (30 %), revenu moyen par habitant (25 %).

Les critères « potentiel financier » et « proportion de logements sociaux » dans le calcul de l'indice sont malheureusement favorables financièrement.

La ville de Douai est en 2022 au rang 113 (133 en 2018, 121 en 2019, 117 en 2020 et 111 en 2021) des villes défavorisées de plus de 10 000 habitants. Plus une ville est classée en début de liste, plus elle est défavorisée, plus elle bénéficiera de la part « cible » de la dotation de solidarité urbaine.

Après une augmentation de 1,81% (+0,25M€) en 2020 et de 2,72% (+0,22M€) en 2021, cette dotation est une nouvelle fois en augmentation de 2,63% (+0,22M€).

	Poids du critère	Moyenne des villes de plus de 10 000 habitants	Douai
Potentiel financier par habitant	36%	1 308 €	1 095 €
Proportion de logements sociaux	15%	23%	37%
Proportion de personnes couvertes par l'APL	30%	50%	36%
Revenu moyen par habitant	25%	16 629 €	11 978 €

#### ❖ La dotation nationale de péréquation

La DNP est constituée d'une part dite « principale » et d'une part dite « majoration » qui est liée au potentiel fiscal de la population. Jusqu'en 2018, la ville de Douai percevait les deux parts.

En 2019, la perte de la part dite « majoration » avait conduit à une baisse de la DNP d'un montant de 209k€ (-25,95%). En effet, pour percevoir cette part, le potentiel fiscal par habitant doit être inférieur de 15% au potentiel fiscal par habitant de la strate.

#### *b) Autres dotations*

Au titre de la péréquation verticale, la ville perçoit également les dotations suivantes :

#### ❖ Fonds de compensation de taxe sur la valeur ajoutée

C'est une dotation d'investissement versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA qu'ils supportent sur certaines dépenses réelles de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Les charges éligibles ont permis de dégager une recette de 59 149,44 €, en augmentation de 115,31% par rapport à 2021 (Réalisé 2021 : 27 470,93 €), en conséquence de la reprise du fonctionnement courant des équipements municipaux et des équipes.

#### ❖ Dotation globale de décentralisation

Cette dotation est destinée à compenser les dépenses des services municipaux en matière d'hygiène et de santé. Le montant de la DGD n'évolue plus depuis 2009. Le produit perçu est ainsi maintenu à hauteur de 156k€.

## 2. Péréquation horizontale

La péréquation horizontale repose sur la répartition des ressources fiscales des collectivités, et ce, pour l'ensemble des catégories de collectivités (groupements et leurs communes membres, départements, régions).

A ce titre, la ville perçoit plusieurs fonds redistribués via différents partenaires :

#### *a) Le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)*

Créé par la loi de finances pour 2011 pour une mise en application en 2012, le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers ceux les plus défavorisés.

Le montant est en légère augmentation de +4,6k€, soit +0,7% (Réalisé 2021 : 641 646 €).

#### *b) Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)*

Ce produit est réparti par le conseil départemental entre les communes et les EPCI à fiscalité propre défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leur charge.

Le produit est en forte diminution -136% en 2022 (Réalisé : 229 706 €) qui fait suite à la modification de la clé de répartition entre les communes et les EPCI : passage d'une répartition de 95% pour les communes et 5 % pour les EPCI à 80% pour les communes et 20% pour les EPCI.

#### *c) Dotation de solidarité communautaire part facultative*

Diminution du montant du FPIC reversé (140 856 €) qui vient abonder la DSC. Cette perte de recette est due à la quote-part de la ville de Douai pour la mise en place de la gratuité des transports publics. Depuis 2018, Douaisis Agglo s'était engagé à transférer sa part de FPIC aux communes membres. Pour rappel, elle s'élevait en 2021 à 411 554€.

### 3. Ressources intercommunales

#### *a) Attribution de compensation : 11,3M€*

Cette attribution compense la perte de taxe professionnelle, qui était perçue par la ville jusqu'en 2001, et qui est perçue par Douaisis Agglo depuis 2002. Cette attribution est stable par nature. Une évolution de l'attribution de compensation ne pourrait se produire que dans le cas de nouveaux transferts de compétences et donc de charges entre la ville et la communauté, dans un sens ou dans l'autre.

Il est à noter qu'à partir de l'exercice 2016, une restitution aux communes des transferts de charges liées à la gestion des déchets ménagers a été mise en œuvre par Douaisis Agglo, qui a décidé de rétrocéder aux communes, sur une période de vingt années, ce transfert de charges.

Pour Douai ce montant cumulatif est de 4 138 € par an, ce qui vient abonder l'attribution de compensation.

Dans le cadre du transfert de la compétence tourisme à Douaisis Agglo (suite à la loi NOTRe), une somme totale de 405 395,38€ par an est retranchée de l'attribution de compensation depuis 2018. Cette perte de recette est compensée par la suppression des dépenses y afférent.

#### *b) Dotation de solidarité communautaire (DSC)*

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2005 qui a défini une modification du régime de DSC applicable aux délocalisations d'entreprises existantes (11 sites depuis 2002), la DSC a été corrigée des montants de taxe d'habitation perçus par la ville et générés par tout ou partie des logements installés sur les anciens sites d'entreprises. Il n'y a pas eu de variation depuis 2019 de cette dotation.

## C. Recettes générées par les services municipaux (chapitre 70)

Les produits liés aux activités des services municipaux poursuivent leur reprise. Les participations financières de nos partenaires restent quant à elles stables.

Les recettes des produits de services augmentent à nouveau de +11,83% au global (+28,99% en 2021).

Pour mémoire, la crise sanitaire avait conduit à une baisse de -37,02 % en 2020. Elles traduisent à la fois un retour des usagers auprès des services proposés par la ville, leurs succès, mais également les choix volontaristes de l'équipe municipale en matière tarifaire.

## 1. Direction des sports

	Décomposition	CA 2021	CA 2022	Evolution en € 2021/2022	Evolution en % de CA à CA
Usagers	Parc J. Vernier	61 459,52 €	94 598,62 €	33 139,10 €	53,92%
	Piscines	81 624,53 €	162 281,51 €	80 656,98 €	98,81%
	<i>dont Entrées</i>	43 669,46 €	101 385,31 €	57 715,85 €	132,17%
	<i>dont Activités annexes</i>	37 955,07 €	60 896,20 €	22 941,13 €	60,44%
	Manifestations sportives	18 540,00 €	31 895,74 €	13 355,74 €	72,04%
	<b>Usagers</b>	<b>161 624,05 €</b>	<b>288 775,87 €</b>	<b>127 151,82 €</b>	<b>78,67%</b>
Partenaires	Douaisis Agglo - Piscines	80 000,00 €	80 000 €	0,00 €	0,00%
	Manifestations sportives - participation Région		2 500,00 €	2 500,00 €	
	Manifestations sportives - participation Département		2 400,00 €	2 400,00 €	
	Manifestations sportives - Mécénat		20 450,00 €	20 450,00 €	
	<b>Partenaires</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>105 350,00 €</b>	<b>25 350,00 €</b>	<b>31,69%</b>
	<b>Total</b>	<b>241 624,05 €</b>	<b>394 125,87 €</b>	<b>152 501,82 €</b>	<b>63,12%</b>

Après deux années marquées par la crise sanitaire, les piscines retrouvent une activité légèrement inférieure à 2019 : 162k€ (réalisé 2019 : 186k€), soit une augmentation de 98,81% entre 2021 et 2022.

Les droits d'entrée comme les activités proposées (aqua bike, aqua jogging, jardin aquatique, etc.) retrouvent, tous deux, un bon niveau de fréquentation.

Le parc J Vernier, quant à lui, voit sa fréquentation augmenter avec une variation de +54% : +33k€ en 2022.

L'ensemble des manifestations sportives a pu être proposé en 2022. Elles ont rencontrées un vif succès permettant une augmentation des recettes de +13k€ (+72%) en 2022.

## 2. Directions culturelles

	Décomposition	CA 2021	CA 2022	Evolution € 2021/2022	Evolution en % 2021/2022
Usagers	Conservatoire	274 836,76 €	314 154,31 €	39 318 €	14,31%
	Théâtre	91 892,67 €	150 839,13 €	58 946 €	64,15%
	Bibliothèque	4 935,85 €	4 513,08 €	-423 €	-8,57%
	Musée	21 797,17 €	37 445,29 €	15 648 €	71,79%
	<i>dont entrées</i>	15 806,37 €	22 162,50 €	6 356 €	40,21%
	<i>dont locations de salles</i>			0 €	
	<i>dont ateliers</i>	5 990,80 €	9 547,00 €	3 556 €	59,36%
	<i>dont catalogues</i>	12 467,82 €	5 735,79 €	-6 732 €	-54,00%
	Archives (ateliers éducatifs, livres et photocopies)	814,42 €	1 189,55 €	375 €	46,06%
<b>Usagers</b>	<b>394 276,87 €</b>	<b>508 141,36 €</b>	<b>113 864,49 €</b>	<b>28,88%</b>	
Partenaires	Conservatoire	587 609,00 €	589 311,35 €	1 702 €	0,29%
	<i>dont participation Région</i>	429 000,00 €	429 662,00 €	662 €	0,15%
	<i>dont participation DRAC</i>	155 546,00 €	155 546,00 €	0 €	0,00%
	<i>dont participation communes</i>	3 063,00 €	4 103,35 €	1 040 €	33,97%
	<i>dont déplacements carillon ambulant</i>	5 563,50 €	10 863,50 €	5 300 €	95,26%
	Bibliothèque	3 564,94 €	1 046,82 €	-2 518 €	-70,64%
	<i>dont Mairie de Quincy</i>	1 564,94 €	1 046,82 €	-518 €	-33,11%
	<i>dont subvention État</i>	2 000,00 €		-2 000 €	-100,00%
	Musée	6 815,00 €	11 600,00 €	4 785 €	70,21%
	<i>dont subvention Douaisis Agglo Contrat de ville</i>		5 800,00 €		
	<i>dont subvention État Contrat de ville</i>		5 800,00 €		
	<i>dont subvention Région</i>	5 125,00 €		-5 125 €	-100,00%
	<i>dont Mécénat</i>	1 690,00 €		-1 690 €	-100,00%
	<i>dont prêts d'œuvres</i>			0 €	
	<b>Partenaires</b>	<b>597 988,94 €</b>	<b>601 958,17 €</b>	<b>3 969,23 €</b>	<b>0,66%</b>
<b>Total</b>	<b>992 265,81 €</b>	<b>1 110 099,53 €</b>	<b>117 833,72 €</b>	<b>11,88%</b>	

Les établissements culturels de la ville ont retrouvé les conditions d'accueil d'avant crise sanitaire. Le niveau des recettes augmente ainsi que +28,88% au global.

L'offre culturelle proposée par le musée conduit à une augmentation des recettes de +15,6k€, soit +71,79% due par une évolution de :

- +6,3k€ (soit +40%) des droits d'entrée : en 2022, le musée a accueilli 22 793 visiteurs dont 44% de douaisiens et 18% de public scolaire,
- +3,5k€ (soit +59,36%) pour les animations proposées qui ont permis de toucher 59 groupes de visiteurs adultes, 66 classes douaisiennes, 435 enfants des accueils de loisirs de la ville ainsi que 6 ateliers dans les crèches.

Au théâtre, la programmation culturelle proposée a pu être d'une ampleur plus importante qu'en 2021 et a reçu un beau succès auprès des spectateurs ce qui conduit une augmentation de 59k€ des recettes par rapport à 2021 et qui confirme la tendance amorcée entre septembre et décembre 2021.

La bibliothèque a des recettes stables. Cette année encore, la braderie de livres a connu un grand succès auprès des douaisiens. En quelques chiffres cela représente une vente de 2 456 documents pour une recette encaissée de 2,5k€.

Enfin, l'offre d'ateliers éducatifs des archives municipales reçoit un bon accueil auprès des écoles avec 14 classes accueillies et d'autres institutions telles que la maison d'arrêt de Douai avec 9 ateliers. Ce dynamisme permet d'augmenter la recette de 46% (+375€ en 2022).

Les recettes de nos partenaires restent stables.

### 3. Direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

Les recettes de la direction sont notamment composées des prestations de la restauration collective, de la garderie, des accueils de loisirs.

	TARIFS ET REDEVANCES MUNICIPALES	CA 2021	CA 2022	Évolution en € 2021/2022	Évolution en % 2021/2022
Usagers	Restauration	745 994,65 €	734 433,72 €	-11 560,93 €	-1,55%
	Accueils de loisirs sans hébergement	116 250,20 €	130 056,29 €	13 806,09 €	11,88%
	Séjours Ados et BAFA	7 149,75 €	9 539,00 €	2 389,25 €	33,42%
	Études surveillées et activités périscolaires	103 286,45 €	112 617,10 €	9 330,65 €	9,03%
	Classes transplantées de neige	14 373,75 €	32 980,95 €	18 607,20 €	129,45%
	<b>Usagers</b>	<b>987 054,80 €</b>	<b>1 019 627,06 €</b>	<b>32 572,26 €</b>	<b>3,30%</b>
Partenaires	Subvention État petit déjeuner	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Droits d'accueil grèves		1 711,16 €	1 711,16 €	
	Lycée E. Morin participation repas Région	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00%
	Lycée E. Morin participation chauffage Région	28 375,63 €	175 000,00 €	146 624,37 €	516,73%
	Participation ALSH Mairie de Râches	41 437,59 €	34 512,41 €	-6 925,18 €	-16,71%
	Participation Fougerousse			0,00 €	
	CEJ	308 052,45 €	150 026,85 €	-158 025,60 €	-51,30%
	Participations CAF extra-scolaire, péri-scolaire, dispositif LEA	176 142,35 €	287 109,59 €	110 967,24 €	63,00%
	Subvention État Colonies apprenantes	19 200,00 €	15 200,00 €	-4 000,00 €	-20,83%
	Participation CAF séjours ados	1 524,87 €	670,53 €	-854,34 €	-56,03%
	Co-financement Cité éducative - Ville de Waziers		3 761,05 €	3 761,05 €	
	Cité éducative		139 081,47 €	139 081,47 €	
	<b>Partenaires</b>	<b>724 732,89 €</b>	<b>957 073,06 €</b>	<b>232 340,17 €</b>	<b>32,06%</b>
<b>Total</b>	<b>1 711 787,69 €</b>	<b>1 976 700,12 €</b>	<b>264 912,43 €</b>	<b>15,48%</b>	

Le travail mené par l'équipe municipale pour proposer une offre plus complète porte ses fruits. La fréquentation des différents services mis à disposition des douaisiens se retrouve au travers des recettes qui continuent d'augmenter de + 3,30% (+32,6k€) uniquement sur la partie recettes usagers.

Les taux d'inscription supérieurs à 90 % démontrent l'attrait des Douaisiens et permettent de tempérer l'impact de la baisse de la grille tarifaire en année pleine sur 2022.

En quelques chiffres, c'est :

- en moyenne 1 341,78 enfants accueillis dans les restaurants scolaires,
- les accueils de loisirs du mercredi sont complets avec une fréquentation en moyenne de 79,4%,



- les accueils de loisirs des vacances scolaires (petites vacances et période estivale) sont également très largement sollicités par les parents entre 93,46% et 94,67% d'inscription,
- les séjours et colonies apprenantes permettent de faire partir 96 jeunes sur les 104 places disponibles.

Les financements de nos partenaires restent stables exceptés pour le lycée Edgard Morin qui tient compte de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Enfin, la ville perçoit le remboursement des actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation de la Cité éducative « Douai-Waziers » : 139k€.

## 4. Occupation du domaine public (chapitres 75 et 70)

### a) Locations immobilières

Les locations immobilières diminuent de -14k€ soit -1,63% sous l'effet de la fin du bail emphytéotique de la caserne de gendarmerie en année pleine (-168k€).

Parallèlement, les recettes des locations de salles sont en forte augmentation par rapport à 2021 +154,08%, soit +39k€. La recette annuelle dépasse le niveau de 2019 (réalisé 2019 : 53,8k€).

Les revalorisations de loyers, notamment celui du Furet ainsi que l'ajout de nouveaux baux conduisent également à augmenter la recette de 114k€ pour les baux commerciaux.

L'effet cumulé de ces recettes supplémentaires permet de limiter la perte de recettes liée au bail de la gendarmerie et aux exonérations de loyers commerciaux accordées entre avril et juin 2022 (soit 31,7k€).

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Evolution en € 2021/2022	Evolution en % 2021/2022
Chalet Parc Fenain	250,00 €	350,00 €	100,00 €	40,00%
Chalets Douai d'hiver	2 890,00 €	2 890,00 €	0,00 €	0,00%
Locations de salles	25 321,50 €	64 337,24 €	39 015,74 €	154,08%
Locations habitations	334 650,14 €	166 878,07 €	-167 772,07 €	-50,13%
Locations commerciales	517 178,16 €	631 502,39 €	114 324,23 €	22,11%
<b>Total</b>	<b>880 289,80 €</b>	<b>865 957,70 €</b>	<b>-14 332,10 €</b>	<b>-1,63%</b>

### b) Occupation de voirie

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution en € 2021/2022	Évolution en % 2021/2022
Droits de stationnement	488 702,36 €	526 342,64 €	37 640 €	7,70%
Forfait post-stationnement	102 955,40 €	130 342,78 €	27 387 €	26,60%
Occupations du domaine public (réseaux)	139 118,98 €	130 000,00 €	-9 119 €	-6,55%
Droits de stationnement péniches	3 230,56 €	1 124,20 €	-2 106 €	-65,20%
Abonnements marchés et forains	114 399,61 €	126 564,18 €	12 165 €	10,63%
<b>Total</b>	<b>848 406,91 €</b>	<b>914 373,80 €</b>	<b>65 967 €</b>	<b>7,78%</b>

Les recettes provenant de l'occupation du domaine public poursuivent leur augmentation pour revenir à un niveau d'avant crise sanitaire : 126k€ (+10,63%) contre 122k€ en 2019.

Par rapport à 2021, les droits de stationnement, issus des 140 horodateurs et des 6 parkings à barrière de la ville, continuent également leur progression de 7,70% et le forfait post-stationnement une hausse de 26,60% (+27k€).

## 5. Autres recettes

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Evolution en € 2021/2022	Evolution en % 2021/2022
Annulations de mandats sur exercices antérieurs	128,00 €	626,20 €	498,20 €	389,22%
Cessions	519 831,25 €	370 000,00 €	-149 831,25 €	-28,82%
Pénalités de retard	0,00 €	9 679,00 €	9 679,00 €	
Don pour plantations d'arbres	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00%
Recettes sur créances admises en non-valeur	7 297,33 €	480,37 €	-6 816,96 €	-93,42%
Recettes exceptionnelles	44 370,26 €	78 753,26 €	34 383,00 €	77,49%
Annulations de rattachements	229 257,18 €	131 842,96 €	-97 414,22 €	-42,49%
Sinistres	279 089,18 €	308 582,95 €	29 493,77 €	10,57%
Indemnités journalières	287 162,24 €	189 738,97 €	-97 423,27 €	-33,93%
Régularisation anciennes cautions	10 203,59 €		-10 203,59 €	-100,00%
Remboursements d'avoires et recettes diverses	3 272,81 €	37 403,02 €	34 130,21 €	1042,84%
<b>Chapitre 77</b>	<b>1 382 611,84 €</b>	<b>1 129 106,73 €</b>	<b>-253 505,11 €</b>	<b>-18,34%</b>
Atténuation de charges (013)	53 910,83 €	123 406,75 €	69 495,92 €	128,91%
Provisions (78)	71 055,08 €	33 424,57 €	-37 630,51 €	-52,96%
<b>Total</b>	<b>1 507 577,75 €</b>	<b>1 285 938,05 €</b>	<b>-221 639,70 €</b>	<b>-14,70%</b>

### a) Atténuation de charges (chapitre 013)

Cette recette concerne les remboursements perçus dans le cadre de l'assurance statutaire. Cette assurance couvre certains arrêts de travail des agents non-titulaires.

Ce produit connaît une augmentation forte de +69k€ en raison de la compensation de la « prime Macron » versée en début d'année 2022.

### b) Recettes exceptionnelles (chapitre 77)

Hors cessions (370k€) et remboursement du solde du sinistre de la salle des fêtes de Gayant (114k€), le produit est stable.

Le montant des indemnités journalières diminuent de -97k€ en 2022 rapport à 2021, compte tenu des rattrapages constatés en 2021.

Le montant des annulations de rattachements a quant à lui diminué pour passer de 229 k€ à 131 k€. Le reste des recettes exceptionnelles (78 753 €) se décompose comme suit :

Objet de la recette	Montant
Dégrèvements taxes foncières	158,00 €
Remboursements Dalkia	2 083,09 €
Remboursements EDF	34 365,41 €
Remboursements Veolia	33 516,98 €
Remboursements Gaz de Bordeaux	449,48 €
Vente aquabikes Mairie Sin le Noble	3 000,00 €
Remboursement prime assurance avenant contrat musée	1 930,43 €
Autres recettes	3 249,87 €
<b>Total</b>	<b>78 753,26 €</b>

*c) Provisions (chapitre 78)*

Au cours des dernières années, la commune a provisionné des crédits dans le cadre de plusieurs contentieux :

- parcours accrobranche,
- accompagnement juridique contentieux Salon blanc,
- accompagnement juridique contestation titre de recette du Raquet,
- recours contre un arrêté d'urbanisme,
- créances au recouvrement compromis.

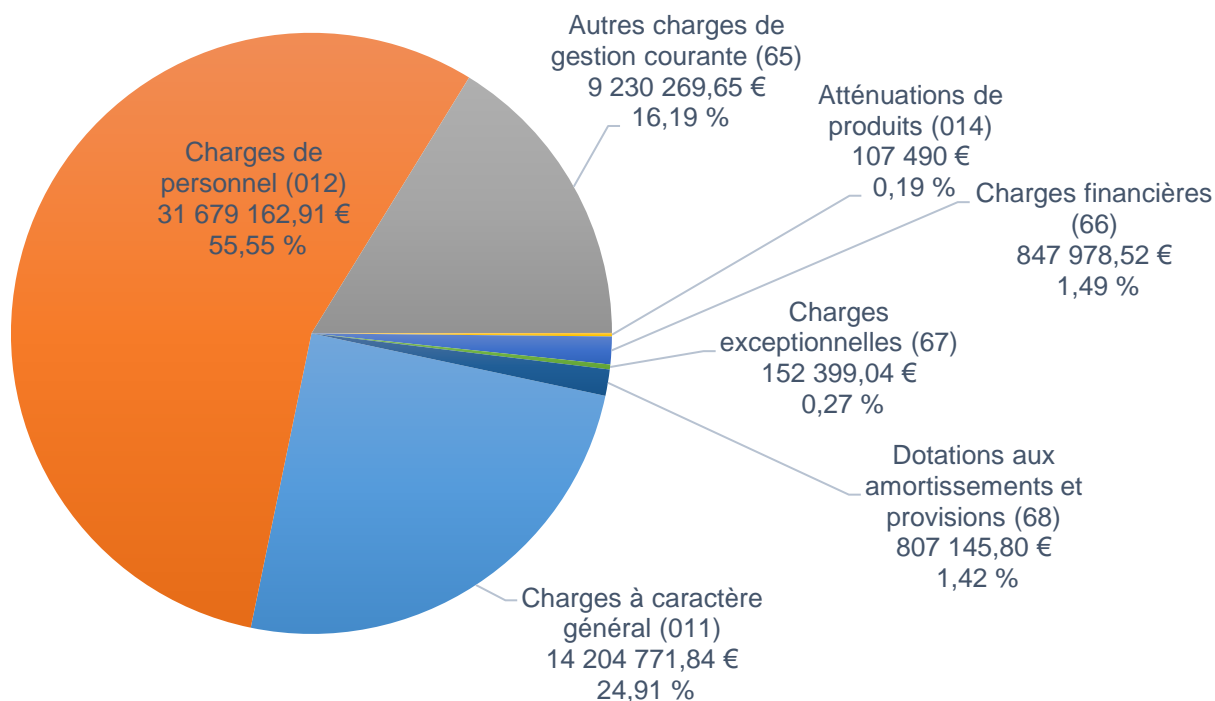
Ces différents contentieux ont fait l'objet de reprises de provision en raison soit de l'extinction du contentieux ou de l'utilisation de la provision pour la prise en charge de dépenses liées au contentieux tels que des frais d'avocat.

Il a donc été effectué des reprises de provision à hauteur de 33 424,57 € en 2022.

### III. Détails des dépenses de fonctionnement

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution en € 2021/2022	Évolution en % 2021/2022
Charges à caractère général(011)	11 339 456,49 €	14 204 771,84 €	2 865 315,35 €	25,27%
Charges de personnel(012)	29 038 368,35 €	31 679 162,91 €	2 640 794,56 €	9,09%
Autres charges de gestion courante(65)	9 400 504,61 €	9 230 269,65 €	-170 234,96 €	-1,81%
Atténuations de produits(014)	118 557,00 €	107 490,00 €	-11 067,00 €	-9,33%
<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>49 896 886,45 €</b>	<b>55 221 694,40 €</b>	<b>5 324 807,95 €</b>	<b>10,67%</b>
Charges financières(66)	948 061,89 €	847 978,52 €	-100 083,37 €	-10,56%
<i>dont intérêts de la dette (hors ICNE)</i>	<i>993 902,54 €</i>	<i>888 357,59 €</i>	<i>-105 544,95 €</i>	<i>-10,62%</i>
Charges exceptionnelles(67)	80 297,96 €	152 399,04 €	72 101,08 €	89,79%
Dotations aux amortissements et provisions(68)	205 721,38 €	807 145,80 €	601 424,42 €	292,35%
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)</b>	<b>51 130 967,68 €</b>	<b>57 029 217,76 €</b>	<b>5 898 250,08 €</b>	<b>11,54%</b>
Opérations d'ordre de transferts entre sections (042)	3 261 904,39 €	4 528 066,20 €	1 266 161,81 €	38,82%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>54 392 872,07 €</b>	<b>61 557 283,96 €</b>	<b>7 164 411,89 €</b>	<b>13,17%</b>

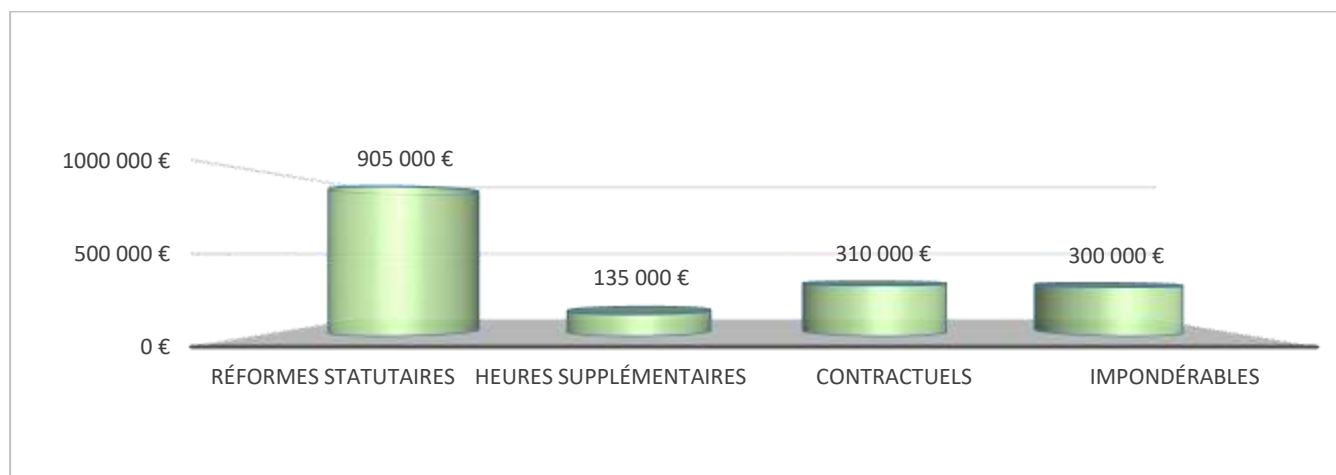
#### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



## A. Directions supports

### 1. Ressources humaines

En 2022, les charges de personnel sont passées de 29 038 368,35 € à 32 596 543,92 €. Cette augmentation de + 8,80% (2,6M€) doit être analysée au regard des conséquences du contexte inflationniste sur les charges de personnels en 2022, des réformes statutaires mais également des choix volontaristes de la ville.



#### a) *Les conséquences du contexte inflationniste et des réformes statutaires*

Si les mesures gouvernementales ont eu un effet bénéfique sur le traitement des agents municipaux, elles ont pesé sur le budget de la ville à hauteur de +905k€

- augmentation de +3,5% du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022
- augmentations successives du SMIC
- réformes statutaires pour les agents de catégorie B et C.

#### b) *Des choix volontaristes*

L'exercice 2022 est également marqué par la mise en œuvre de choix volontaristes.

Dans la lignée de 2021, l'offre de service proposée pour l'accueil dans les centres de loisirs s'est étoffée via l'augmentation des effectifs. De même, la ville a maintenu en 2022 le plan de désinfection dans les écoles ce qui représente un coût annuel de 60k€ en 2022.

Le budget 2022 marque également une volonté forte en faveur de l'emploi des jeunes. C'est ainsi, que la ville a pris en charge une dépense supplémentaire de 73k€ pour valoriser l'apprentissage.

A cela s'ajoute le maintien de la qualité du service public via :

- le recours aux contractuels pour pallier les absences : +310k€
- le recours aux heures supplémentaires pour assurer la politique dynamique d'organisation des manifestations municipales : +135k€.

Il s'agit enfin d'actions en faveur des agents municipaux au travers de :

- la politique dynamique en faveur des avancements de grades et promotions interne
- la poursuite de la mise en place du RIFSEEP
- la titularisation de 28 agents d'animation

#### c) *Des impondérables*

D'autres éléments viennent impacter le budget des ressources humaines :

- le remboursement de traitement des agents qui passent en congé longue maladie : +260k€
- coût des modifications de NBI : +30k€
- prestations sociales pour les parents d'enfants porteurs de handicap : +10k€.

## 2. Finances

### a) Atténuation de produits

Le montant des dégrèvements accordés par les services des impôts pour la taxe d'habitation sur les logements vacants est en diminution : -11k€, soit -9,33% (réalisé 107 490€).

### b) Provisions

En 2022, la ville a pris en provision 847k€ dans le cadre de contentieux tels que :

- contestation du titre de recette relatif au financement des travaux supplémentaires de l'Ecoquartier du Raquet : 300 000 €
- contentieux indemnitaire Atelier Chapuis : 497 000 €.

### c) Frais financiers

En 2022, la ville n'a pas contracté d'emprunt. La charge de la dette diminue de 10,56%, soit 100k€.

### d) Subvention au CCAS

L'évolution s'explique par :

- une augmentation de la masse salariale liée aux réformes statutaires qui se sont imposées au CCAS comme à la ville (augmentation du point d'indice, reclassement des agents de catégorie C en B, augmentation du SMIC),
- le surcoût des dépenses d'énergies.

Années	BP	Réalisé
2014	2 781 969,00 €	2 787 785,10 €
2015	2 745 262,00 €	2 838 912,00 €
2016	2 891 674,00 €	2 888 077,00 €
2017	3 052 963,00 €	3 074 129,88 €
2018	3 286 396,00 €	3 093 396,00 €
2019	3 245 763,00 €	3 025 763,00 €
2020	3 365 000,00 €	3 224 130,99 €
2021	3 589 265,00 €	3 589 265,00 €
2022	3 421 885,00 €	3 659 536,21 €

## 3. Autres services

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution en €	Évolution en %
Direction de l'informatique et des technologies de communication	360 249,66 €	359 772,13 €	-477,53 €	-0,13%
Service administratif et juridique	369 826,52 €	370 988,44 €	1 161,92 €	0,31%
Marchés publics	5 511,78 €	7 063,96 €	1 552,18 €	28,16%
État civil	10 236,90 €	9 743,18 €	-493,72 €	-4,82%
Direction générale des services	78 288,49 €	89 096,98 €	10 808,49 €	13,81%
<b>Total</b>	<b>824 113,35 €</b>	<b>836 664,69 €</b>	<b>12 551,34 €</b>	<b>1,52%</b>

L'ensemble des autres services reste pour la plupart stables entre 2021 et 2022.

- Direction de l'informatique et des technologies de communication : les dépenses restent au niveau de 2021 compte tenu des dépenses nouvelles liées à la sécurisation de nos installations informatiques qui deviennent pérennes,
- Direction des affaires juridiques : l'optimisation des contrats d'assurance permet de contenir l'augmentation des coûts du contrat de délégation de service public de mise en fourrière,
- Direction générale des services : l'augmentation des dépenses est principalement liée à l'envoi de courriers pour l'annulation du goûter des aînés 2022 (7,1k€) et l'envoi des cartes électorales pour 1,3k€
- Direction de l'Etat civil : les dépenses sont en légère baisse malgré l'activité du service plus de 26 000 actes d'état civil délivrés, plus 1 500 mises à jour de livrets de famille sur l'année 2022
- Direction des marchés publics : l'augmentation des dépenses est liée à l'indemnité due dans le cadre de la résiliation d'une partie des marchés de travaux du Salon blanc.

## B. Directions techniques

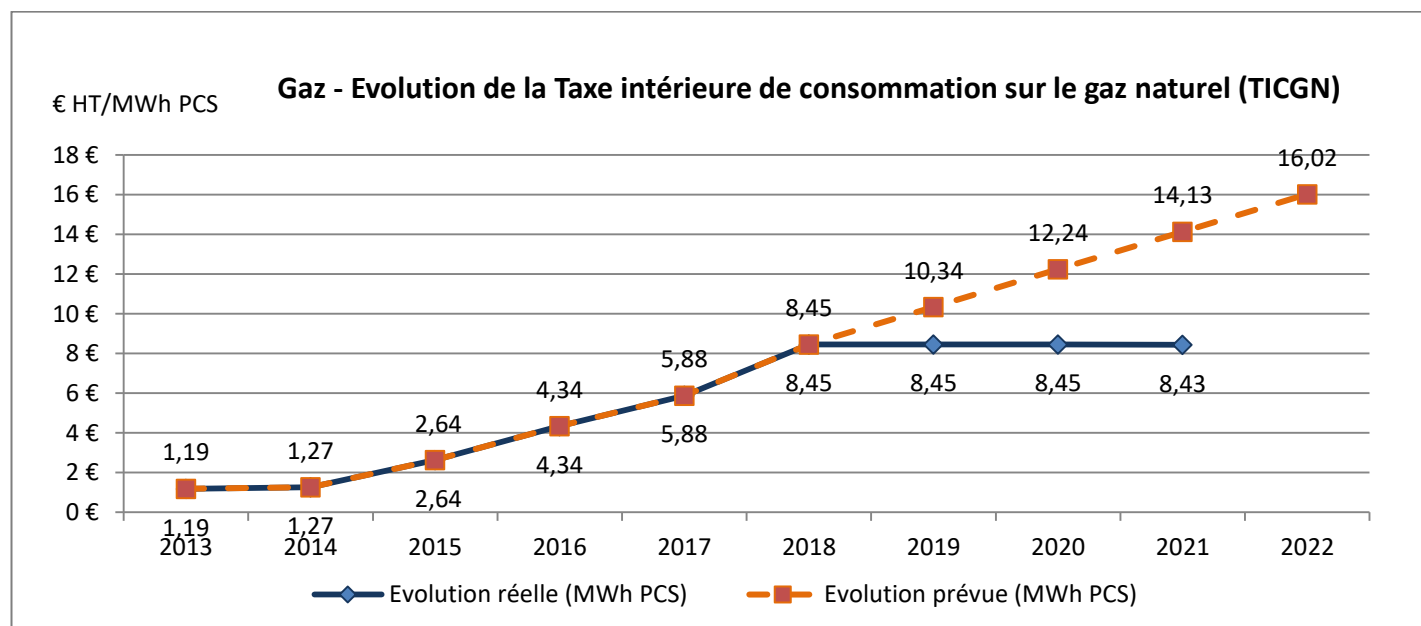
### 1. Gestion du patrimoine

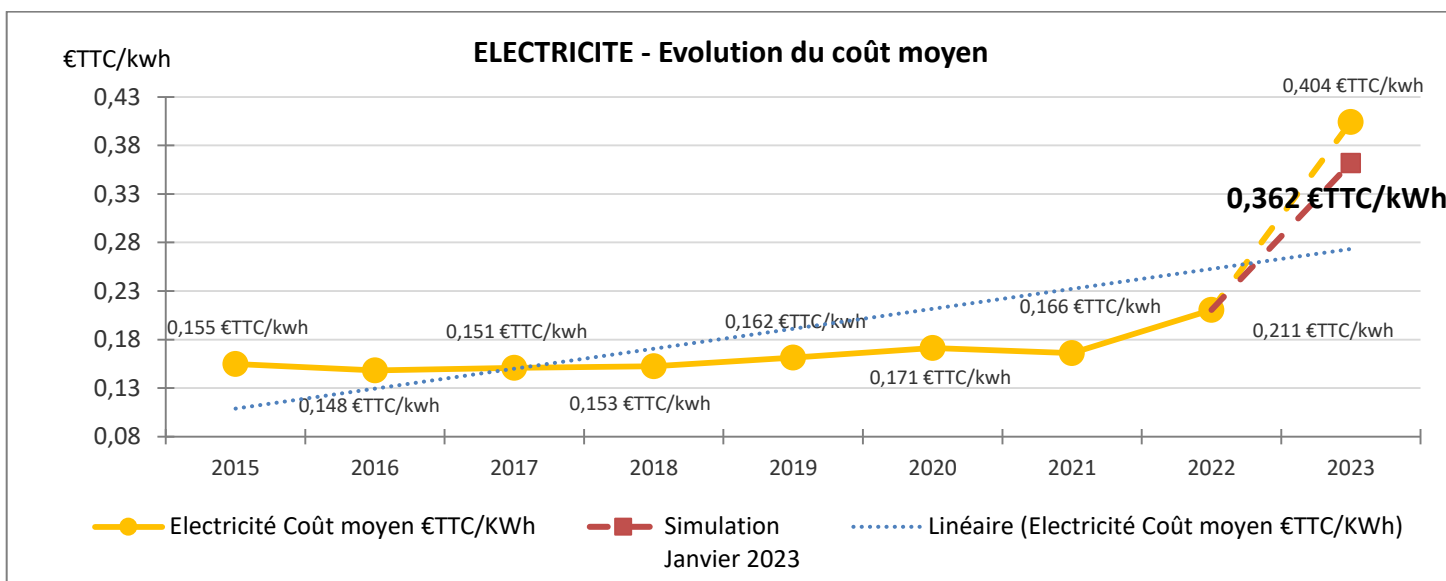
Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution en €	Évolution en %
Ateliers municipaux	1 341 067,54 €	1 565 976,23 €	224 908,69 €	16,77%
<i>Dont dépenses COVID</i>	<i>35 218,49 €</i>	<i>27 349,93 €</i>	<i>-7 868,56 €</i>	<i>-22,34%</i>
Bâtiments	452 887,73 €	463 813,05 €	10 925,32 €	2,41%
Environnement (fluides)	3 445 355,11 €	4 878 315,09 €	1 432 959,98 €	41,59%
Voirie	90 168,94 €	94 139,62 €	3 970,68 €	4,40%
<b>Total</b>	<b>5 329 479,32 €</b>	<b>7 002 243,99 €</b>	<b>1 672 764,67 €</b>	<b>31,39%</b>

Les dépenses 2022 sont marquées par l'impact de l'inflation et de la crise énergétique.

La principale augmentation concerne le budget « Environnement » qui est consacré en majeure partie par les dépenses liées aux fluides : eau, chauffage, électricité, gaz.

Au cours de l'année 2022, le prix des molécules de gaz et d'électricité a connu une très forte augmentation impactant de façon conséquente le budget de la ville : +1,4M€, soit +46,63%.





Les dépenses des ateliers municipaux sont en forte augmentation principalement en raison de l'augmentation du coût du carburant : +73k€ entre 2021 et 2022. Le marché de transport scolaire a lui aussi été fortement impacté par ce phénomène ainsi que par la reprise des sorties scolaires après la crise sanitaire. Ainsi, la ligne transport scolaire augmente de +52,7k€.

A cela s'ajoutent les charges de réparation des équipements municipaux suite à la tempête de février 2022.

La Direction de la voirie voit ses dépenses augmenter de +4,4%. Cette variation est liée à la prise en charge par la ville du transport de fonds des recettes issues des horodateurs de la ville suite au désengagement de l'Etat (+4,7k€).

Les charges de fonctionnement permettent notamment d'entretenir :

- 8 938 points lumineux
- 17 ponts, passerelles et tunnels
- 373 bouches à incendie
- 142 caméras de vidéosurveillance.

## 2. Jardins et cadre de vie

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution en €	Évolution en %
Espaces verts	1 030 361,45 €	1 075 893,45 €	45 532,00 €	4,42%
Cadre de vie (Nettoiemnt)	515 440,57 €	531 865,63 €	16 425,06 €	3,19%
<b>Total</b>	<b>1 545 802,02 €</b>	<b>1 607 759,08 €</b>	<b>61 957,06 €</b>	<b>4,01%</b>

Le budget de la direction augmente fortement +4% compte tenu du contexte inflationniste, des conséquences de la tempêtes sur les espaces verts (106k€), la campagne de stérilisation des chats ainsi que de l'augmentation de la taxe sur l'évolution du tonnage de la collecte et du traitement des déchets non ramassés par Douaisis Agglo.



## C. Direction de l'aménagement

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution en €	Évolution en %
DIMU	141 388,29 €			
DAI		84 897,63 €		
Urbanisme		37 253,94 €		
Grands projets		0,00 €		
Habitat		3 750,00 €		
Commerce	8 730,00 €	18 099,32 €	9 369,32 €	107,32%
Total	150 118,29 €	144 000,89 €	9 369,32 €	6,24%

Pour les dépenses de la Direction du commerce, les charges évoluent de +9,3k€, soit +108% pour tenir compte de la mise en place de deux mesures adoptées en 2021 :

- aides aux loyers pour les commerçants qui s'installent dans un périmètre défini,
- indemnités suite aux travaux sur l'axe Bellain/Madeleine.

Le service de l'habitat voit ses dépenses augmenter, elles aussi, en raison de la mission réalisée auprès du corps médical sur le territoire.

Enfin, en ce qui concerne la direction de l'urbanisme les dépenses tiennent compte du coût de l'externalisation d'une partie de l'instruction des permis de construire dans l'attente du remplacement d'un instructeur.

## D. Direction des affaires immobilières

Les dépenses intègrent les loyers dus par la ville ainsi que les diagnostics et autres dépenses préalables aux cessions immobilières. Les charges restent stables.

## E. Direction des sport

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution en € de CA à CA	Évolution % de CA à CA
Salles de sports - gymnases	50 454,50 €	73 531,23 €	23 076,73 €	45,74%
Piscines	363,40 €	4 451,37 €	4 087,97 €	1124,92%
Animations sportives	33 255,20 €	97 210,31 €	63 955,11 €	192,32%
Parc J. Vernier	108 717,19 €	117 967,59 €	9 250,40 €	8,51%
Fournitures diverses	23 978,99 €	19 605,46 €	-4 373,53 €	-18,24%
Total	216 769,28 €	312 765,96 €	95 996,68 €	44,29%

Au-delà du contexte inflationniste, l'augmentation des dépenses est majoritairement liée à l'organisation de l'ensemble des manifestations sportives prévues (les 3 boucles de Gayant, le Raid de Gayant et le Trail urbain) qui n'avaient pu être organisées en 2021 compte tenu du contexte sanitaire.

## F. Direction éducation, enfance et jeunesse

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution en € CA à CA	Évolution en % CA à CA
Écoles maternelles	312 606,39 €	344 101,40 €	31 495,01 €	10,07%
<i>dont contribution forfaitaire écoles privées</i>	<i>264 912,92 €</i>	<i>270 560,29 €</i>	<i>5 647,37 €</i>	<i>2,13%</i>
Écoles élémentaires	402 399,83 €	402 114,91 €	-284,92 €	-0,07%
<i>dont contribution forfaitaire écoles privées</i>	<i>314 275,84 €</i>	<i>298 011,95 €</i>	<i>-16 263,89 €</i>	<i>-5,18%</i>
Restauration scolaire	589 634,86 €	833 711,87 €	244 077,01 €	41,39%
Classes de neige et classes vertes	14 581,67 €	152 632,24 €	138 050,57 €	946,74%
Colonies apprenantes	13 433,61 €	17 905,93 €	4 472,32 €	33,29%
Garderies	22 496,16 €	23 226,34 €	730,18 €	3,25%
Centres de loisirs	108 293,44 €	131 030,59 €	22 737,15 €	21,00%
Séjours ados, BAFA, journée petite enfance	72 043,66 €	81 627,11 €	9 583,45 €	13,30%
Versement aux associations Contrat Enfance Jeunesse	576 264,80 €	127 465,20 €	-448 799,60 €	-77,88%
Cité éducative - prise en charge ville 30%	44 192,20 €	60 771,88 €	16 579,68 €	37,52%
Dépenses diverses (études, projets, ...)	34 068,80 €	49 735,02 €	15 666,22 €	45,98%
<b>Total</b>	<b>2 190 015,42 €</b>	<b>2 224 322,49 €</b>	<b>34 307,07 €</b>	<b>1,57%</b>

Au global, les dépenses évoluent peu +1,57% (+34k€) mais cela ne reflète pas l'action municipale 2022. En effet, en raison de l'évolution du fonctionnement des versements de la CAF dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG), il convient de retraiter cette ligne qui est en forte diminution. Les aides CAF sont désormais versées directement à nos partenaires et non plus par la ville.

Ainsi, sur cette base, les charges de fonctionnement augmentent de 483k€.

Cette augmentation s'explique par :

- l'organisation des classes de neige et classes vertes, dont 5 classes ont bénéficié : +138k€
- l'inflation sur le coût des produits alimentaires : +207k€, soit +37,46%
- l'augmentation des actions portées par la ville pour la Cité éducative Douai-Waziers
- le développement de l'offre de service (colonie apprenante, centres de loisirs, etc.).

## G. Direction démocratie participative et citoyenne

Les charges de fonctionnement augmentent fortement compte tenu de l'organisation du cirque en 2022 qui n'avait pu être maintenu en janvier 2021 suite à la crise sanitaire. En 2022, le cirque du nouvel an a accueilli 5 373 douaisiens, soit un coût par place distribuée de 18,07€.

Le budget de fonctionnement de la direction a permis de mettre en œuvre les politiques publiques en faveur:

- de l'insertion professionnelle via l'organisation d'un mini chantier pour 6 jeunes douaisiens
- de la médiation sociale avec l'accompagnement des médiateurs de rue pour 66 personnes
- des quartiers avec 16 projets financés par la ville au travers du fonds d'animation des quartiers et du dispositif « J'aime mon quartier »
- de l'organisation de 42 conseils de quartier

## H. Directions de l'événementiel et de la vie associative

### 1. Événementiel

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution CA à CA	Évolution %
Fêtes de Gayant	120 457,46 €	258 879,80 €	138 422,34 €	114,91%
Festival des Binbins	118 824,35 €	105 077,07 €	-13 747,28 €	-11,57%
Géants d'ici et d'ailleurs	0,00 €	15 040,00 €	15 040,00 €	
Fête de la musique	22 397,05 €	29 474,80 €	7 077,75 €	31,60%
Douai d'hiver - Place d'Armes	236 030,73 €	222 435,41 €	-13 595,32 €	-5,76%
Goûter de Noël aux aînés		23 466,25 €	23 466,25 €	
Animations de rues	1 690,00 €	14 920,92 €	13 230,92 €	782,89%
Journée verte	8 909,49 €	13 455,80 €	4 546,31 €	51,03%
Expositions	179,06 €		-179,06 €	-100,00%
Cérémonie du 1er mai	3 661,00 €	5 838,50 €	2 177,50 €	59,48%
Inaugurations	2 347,16 €	3 618,70 €	1 271,54 €	54,17%
Vœux du Maire	979,15 €	2 984,64 €	2 005,49 €	204,82%
Garden party des agents		10 748,80 €	10 748,80 €	
FIGRA	51 711,29 €	38 822,90 €	-12 888,39 €	-24,92%
Crise sanitaire			0,00 €	
Médailles de la famille	752,20 €		-752,20 €	-100,00%
Cérémonies patriotiques		28 226,30 €	28 226,30 €	
Frais généraux (fournitures, entretien, maintenance, droits d'auteur...)	48 885,84 €	88 580,82 €	39 694,98 €	81,20%
<b>Total</b>	<b>616 824,78 €</b>	<b>861 570,71 €</b>	<b>244 745,93 €</b>	<b>39,68%</b>

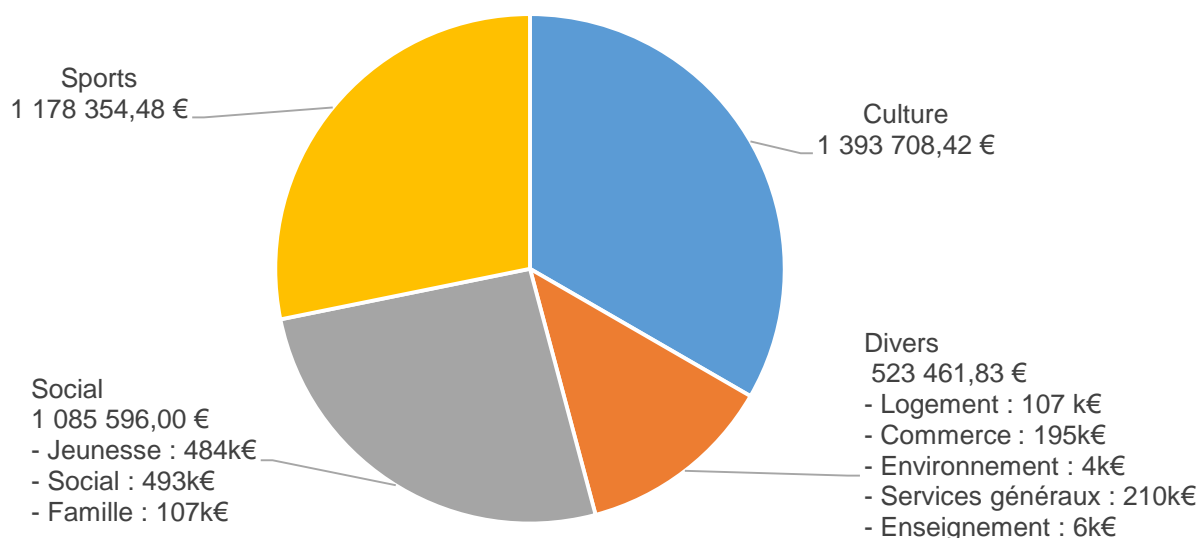
L'activité événementielle a retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire conduisant ainsi à une augmentation des dépenses de + 39,68%. 2022 a vu le retour de l'organisation des fêtes de Gayant, du Festival des Binbins qui n'avaient pu avoir lieu en 2021.

## 2. Vie associative (chapitre 65 et 67)

### a) Subventions de droit commun

	BP 2022	TOTAL BUDGETÉ (BP + DM + virements)	Mandaté 2022
<b>SPORTS</b>			
fonctionnement	1 194 235,60 €	1 198 235,60 €	1 160 056,81 €
investissement	25 801,00 €	46 342,10 €	17 259,10 €
exceptionnelles fonctionnement	0,00 €	48 800,00 €	48 800,00 €
<b>ASSOCIATIONS NON SPORTIVES</b>			
fonctionnement	3 082 064,40 €	3 055 185,40 €	3 021 063,92 €
investissement	45 099,00 €	51 282,44 €	35 682,44 €
exceptionnelles fonctionnement	95 000,00 €	41 200,00 €	33 173,67 €
exceptionnelles investissement	10 000,00 €	9 125,46 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>			
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 276 300,00 €</b>	<b>4 253 421,00 €</b>	<b>4 181 120,73 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>70 900,00 €</b>	<b>97 624,54 €</b>	<b>52 941,54 €</b>
<b>Fonctionnement exceptionnelles</b>	<b>95 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>81 973,67 €</b>
<b>Investissement exceptionnelles</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>9 125,46 €</b>	<b>0,00 €</b>

Répartition des subventions de droit commun en 2022 en fonctionnement



b) Les dispositifs spécifiques

	BP 2022	TOTAL BUDGÉTÉ (BP + DM+ virements)	Mandaté 2022
<b><u>Service Participation Citoyenne</u></b>			
J'aime mon quartier	27 200,00 €	20 700,00 €	12 510,00 €
fonds d'animation pour les quartiers	164 100,00 €	51 193,62 €	30 899,84 €
enveloppe Insertion	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
<b>total</b>	<b>241 300,00 €</b>	<b>121 893,62 €</b>	<b>43 409,84 €</b>
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	30 000,00 €	30 000,00 €	797,96 €
CEJ	204 794,00 €	175 803,19 €	127 465,20 €
Bourses aux permis	6 300,00 €	6 300,00 €	0,00 €
Subventions BAFA	7 800,00 €	7 800,00 €	3 340,00 €
Subventions classes de neige, classes découvertes	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions séjours ados	10 000,00 €	9 933,00 €	7 482,00 €
Subventions projets aux écoles	5 000,00 €	4 015,81 €	4 015,81 €
Soutien aux commerçants	45 000,00 €	25 000,00 €	17 149,37 €
Subvention Scarpe Escout	5 000,00 €	5 000,00 €	2 868,32 €
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>555 694,00 €</b>	<b>385 745,62 €</b>	<b>206 528,50 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			
<b>Fonctionnement</b>	<b>4 831 994,00 €</b>	<b>4 639 166,62 €</b>	<b>4 387 649,23 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>70 900,00 €</b>	<b>97 624,54 €</b>	<b>52 941,54 €</b>
<b>Fonctionnement exceptionnelles</b>	<b>95 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>81 973,67 €</b>
<b>Investissement exceptionnelles</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>9 125,46 €</b>	<b>0,00 €</b>

c) Récapitulatif 2014-2022

**Subventions de fonctionnement**

	Budgété	Mandaté
2014	4 134 621 €	4 134 621 €
2015	4 025 474 €	4 017 911 €
2016	4 196 184 €	4 175 781 €
2017	4 197 000 €	3 954 089 €
2018	3 967 000 €	3 911 083 €
2019	3 967 000 €	3 930 192 €
2020	4 150 000 €	3 931 135 €
2021	4 116 825 €	3 962 739 €
2022	4 276 300 €	4 181 121 €

**Subventions exceptionnelles de fonctionnement**

	Budgété	Mandaté	Total
2014	235 000 €	226 375 €	4 360 996 €
2015	304 753 €	261 355 €	4 279 266 €
2016	70 000 €	54 642 €	4 230 423 €
2017	80 000 €	73 080 €	4 027 169 €
2018	77 152 €	53 256 €	3 964 339 €
2019	203 057 €	161 200 €	4 091 392 €
2020	180 500 €	172 440 €	4 103 575 €
2021	80 000 €	42 030 €	4 004 769 €
2022	95 000 €	81 974 €	4 263 094 €

**Subventions d'investissement**

	Budgété	Mandaté
2014	-	0
2015	-	0
2016	53 254 €	37 084 €
2017	50 000 €	16 186 €
2018	50 000 €	24 974 €
2019	50 000 €	31 917 €
2020	98 817 €	61 967 €
2021	99 888 €	59 601 €
2022	70 900 €	52 942 €

**Subventions exceptionnelles d'investissement**

	Budgété	Mandaté	Total
2014	-	0	0
2015	-	0	0
2016	4050 €	3 050 €	40 134 €
2017	11 000 €	5 970 €	22 156 €
2018	9 500 €	6 000 €	30 974 €
2019	22 000 €	9 000 €	40 917 €
2020	4 198 €	4 198 €	66 165 €
2021	25 000 €	800 €	60 401 €
2022	10 000 €	0	52 942 €

## I. Communication

Plusieurs facteurs conduisent à l'augmentation des dépenses de + 53k€ :

- la reprise de l'ensemble des événements festifs de la ville
- le développement des outils de communication pour les activités des services municipaux
- l'impact inflationniste

## J. Directions culturelles

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution en € de CA à CA	Évolution en % de CA à CA
Théâtre	306 448,98 €	495 218,83 €	188 770 €	61,60%
Bibliothèque	55 216,37 €	58 434,53 €	3 218 €	5,83%
Conservatoire	63 501,66 €	84 824,52 €	21 323 €	33,58%
Musée	45 258,24 €	93 777,96 €	48 520 €	107,21%
Archives	7 775,83 €	8 523,01 €	747 €	9,61%
<b>Total</b>	<b>478 201,08 €</b>	<b>740 778,85 €</b>	<b>262 578 €</b>	<b>54,91%</b>

Les dépenses des structures culturelles ont augmenté de 55,66%.

Une telle augmentation s'explique par la reprise des activités culturelles dans l'ensemble des équipements municipaux :

- au musée : une forte augmentation des dépenses liées à la préparation de l'exposition Duhem (préparation du catalogue, restauration d'œuvres) ainsi que le projet «La ville au musée – balade visuelle et sonore » mis en œuvre dans le cadre du contrat de ville.
- au théâtre : en 2022 le théâtre a pu mettre en place une saison culturelle sans contraintes sanitaires. Le nombre de spectacles proposés est en augmentation par rapport à 2021 ce qui explique la variation de 188k€.
- au conservatoire : l'augmentation de diverses dépenses tels que l'entretien des orgues, le remboursement des inscriptions pris en charge par la ville auprès de la MJC pour la section danse.
- à la bibliothèque : le programme d'actions riche (environ 98 actions programmées entre janvier et décembre) proposé aux 3 117 abonnés de la bibliothèque municipale conduit pour partie à l'augmentation des crédits.
- aux archives : l'exposition « Les carnets d'Achille » a nécessité l'ouverture de crédits supplémentaires tant pour sa mise en œuvre que pour la publication d'un catalogue.

## IV. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement encaissées au CA 2022 (c'est-à-dire hors excédent de fonctionnement N-1 et hors amortissements) s'établissent à 15,9 M€.

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution en € de CA à CA	Évolution en % de CA à CA
Excédent d'investissement reporté (001)	322 972,34 €	1 334 874,57 €	1 011 902,23 €	313,31%
Dotations, fonds divers et réserves (10)	9 595 526,81 €	10 547 474,97 €	951 948,16 €	9,92%
Subventions d'investissement (13)	4 479 676,40 €	3 338 100,10 €	-1 141 576,30 €	-25,48%
Emprunts et dettes assimilées (16)	77 065,00 €	24 532,20 €	-52 532,80 €	-68,17%
Immobilisations corporelles (21)	188,00 €	0,00 €	-188,00 €	-100,00%
Immobilisations en cours (23)	0,00 €	52 901,36 €	52 901,36 €	
Autres immobilisations financières (27)	11 420,32 €	503 046,92 €	491 626,60 €	4304,84%
Travaux sur mise hors péril (recettes) (454)	51 848,08 €	50 012,92 €	-1 835,16 €	-3,54%
Opérations d'investissement (subvention rénovation Frais-Marais) (4582)	437 097,11 €	1 374,00 €	-435 723,11 €	-99,69%
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 975 794,06 €</b>	<b>15 852 317,04 €</b>	<b>876 522,98 €</b>	<b>5,85%</b>
Opérations d'ordre de transferts entre sections (040)	3 261 904,39 €	4 528 066,20 €	1 266 161,81 €	38,82%
Opérations patrimoniales (041)	1 146 906,11 €	416 099,56 €	-730 806,55 €	-63,72%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 408 810,50 €</b>	<b>4 944 165,76 €</b>	<b>535 355,26 €</b>	<b>12,14%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 384 604,56 €</b>	<b>20 796 482,80 €</b>	<b>1 411 878,24 €</b>	<b>7,28%</b>

Elles se composent des éléments suivants :

### A. Subventions d'équipement

Il s'agit de participations de l'État ou d'autres collectivités (Région, Département, Douaisis Agglo) ou entités aux opérations d'investissement portées par la ville.

Parmi les plus importantes perçues en 2022, il convient de citer :

- Trame sombre : 301 k€
- Église Notre-Dame : 294 k€
- Terrain de hockey : 182 k€
- Salle de sports Tour des dames : 156 k€
- Requalification axe Bellain – Madeleine : 149 k€
- Aménagement des boulevards communautaires : 147 k€
- Restauration des couvertures de l'Hôtel de ville : 142 k€
- Passerelle rivage Gayant : 118 k€



## B. Autres ressources propres d'investissement

### 1. FCTVA

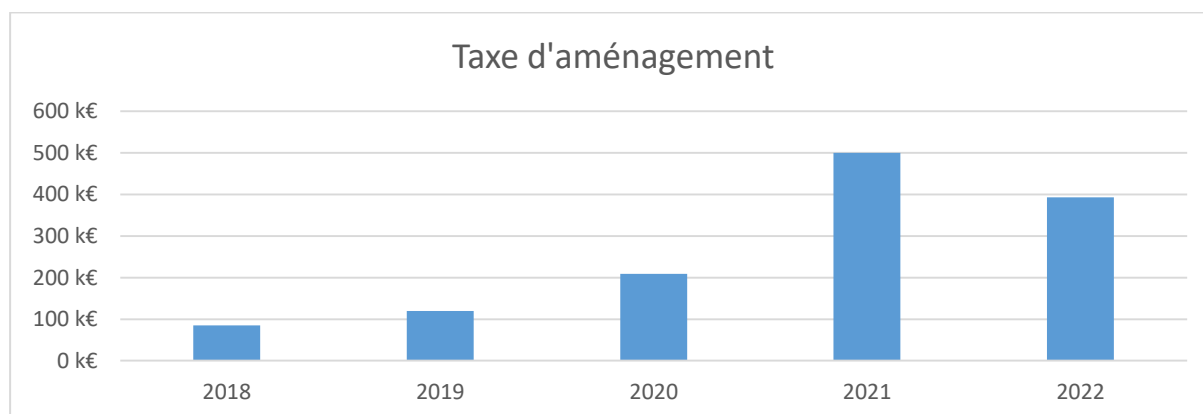
Pour les communes ayant souscrit au plan de relance en 2009, il est calculé sur la base des dépenses réalisées l'année précédente. L'exercice 2020 avait été fortement marqué par la crise sanitaire et les dépenses d'équipement avaient été fortement ralenties.

Après avoir été fortement ralentie en 2020 par les conséquences de la crise sanitaire, l'activité en 2021 est repartie à la hausse et la ville a ainsi pu bénéficier en 2022 d'un versement relatif aux dépenses d'investissement réalisées en 2021 pour un montant de 1,53 M€ soit +6,26 % (+91k€).

### 2. Autres recettes

#### a) La taxe d'aménagement

La ville a perçu 393 k€ en 2022 contre 500 k€ en 2021. Elle est calculée par rapport au nombre de permis de construire et à la surface taxable. Malgré ce fléchissement, le produit de cette taxe reste à un bon niveau et conserve sa dynamique depuis plusieurs années.



#### b) La dotation forfaitaire des recettes d'amendes de police versées par l'État.

Il s'agit de la répartition des amendes de police perçues en 2021 et redistribuées en 2022. Après une année de forte baisse en 2021 due à la crise sanitaire, ce montant repart à la hausse pour atteindre 236 k€ (+82 k€ par rapport à 2021).

#### c) Participations des propriétaires dans le cadre des opérations pour compte de tiers

En 2022, il s'agit essentiellement de remboursement suite à des périls.

## V. Dépenses d'équipements

Décomposition	CA 2021	CA 2022	Évolution en € de CA à CA	Évolution en % de CA à CA
Dotations et fonds divers (remboursement taxes d'urbanisme) (10)	0,00 €	597 247,49 €	597 247,49 €	
Subventions d'investissement (remboursement trop perçu)	27 260,00 €		-27 260,00 €	-100,00%
Emprunts et dettes assimilées (16)	3 643 654,72 €	3 671 213,32 €	27 558,60 €	0,76%
Immobilisations incorporelles (20)	505 220,10 €	390 582,42 €	-114 637,68 €	-22,69%
Immobilisations corporelles (21)	3 563 691,92 €	3 766 456,35 €	202 764,43 €	5,69%
Immobilisations en cours (23)	7 282 440,70 €	8 814 081,59 €	1 531 640,89 €	21,03%
Autres immobilisations financières (consignation la charpente) (27)	456 000,00 €	101 184,00 €	-354 816,00 €	-77,81%
Subventions d'équipement versées (204)	901 755,10 €	226 278,58 €	-675 476,52 €	-74,91%
Travaux de mise hors péril d'immeubles (454)	32 990,12 €	22 974,05 €	-10 016,07 €	-30,36%
Travaux d'insalubrité (4581)		1 374,00 €		
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 413 012,66 €</b>	<b>17 591 391,80 €</b>	<b>1 178 379,14 €</b>	<b>7,18%</b>
Opérations d'ordre de transferts entre sections (040)	428 620,22 €	1 308 487,23 €	879 867,01 €	205,28%
Opérations patrimoniales (041)	1 146 906,11 €	416 099,56 €	-730 806,55 €	-63,72%
Opérations d'ordre sur immobilisations en cours (régularisation TVA)	61 191,00 €		-61 191,00 €	-100,00%
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 636 717,33 €</b>	<b>1 724 586,79 €</b>	<b>87 869,46 €</b>	<b>5,37%</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 049 729,99 €</b>	<b>19 315 978,59 €</b>	<b>1 266 248,60 €</b>	<b>7,02%</b>

### A. Dotations et fonds divers

En 2022, la ville a adopté la bascule de la nomenclature budgétaire M14 à la nomenclature M57. Dans ce cadre, l'un des prérequis était l'apurement du compte 1069 suite à sa suppression dans le référentiel M57. Par décision du conseil municipal, la ville a procédé à l'apurement par une dépense d'un montant de 583 308,59 €.

A cette dépense s'ajoutent les régularisations de taxes d'urbanisme sollicitées par les services fiscaux à hauteur de 10 938,90 €.

### B. Le programme d'investissement

En 2022, les principales composantes en sont :

- 8 814 081,59 € pour les travaux,
- 3 867 640,35 € pour les dépenses d'acquisitions et aménagements,
- 226 278,58 € pour les subventions d'équipement,
- 390 582,42 € pour les frais d'études, concessions, licences, brevets.

Il convient d'y ajouter les opérations pour comptes de tiers qui s'élèvent à 22 974,05 € (travaux de mise hors péril).

Les opérations de travaux (8,814 M€) ont été les suivantes dans les différents secteurs (en k€) :

<b>SERVICES GÉNÉRAUX - ADMINISTRATION</b>	<b>1 642</b>
Opérations réalisées en 2022	
Église Notre-Dame	820
Hôtel de ville - travaux	491
Programmation P3/P2 - contrat d'exploitation	160
Collégiale Saint-Pierre	55
Salon blanc	41
Ateliers municipaux	35
Famille Gayant	8
Salle des corons verts	7
Cimetières	7
Maison des associations	6
Mairie annexe faubourg de Paris	5
Inspection primaire rue du Kiosque	5
Centre d'information et d'orientation	2
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>561</b>
Opérations réalisées en 2022	
École Eugène Lenglet	157
École Fontellaye	102
École Léonie Maïaux	85
École Jules Mousseron	55
École François Lemaire	34
École Jean Jaurès	32
École George Sand	20
Écoles primaires	16
Cuisine centrale	14
École Denis Papin	12
École Leclerc de Hautecloque	9
Restaurant scolaire Pavillon Roux	5
École Jean Andrieu	4
École Jeanne Georg	4
École la Solitude	4
École maternelle Bernard de Lattre	2
École Saint Nicolas	2
École Madame de Sévigné	2
École Jean de la Fontaine	2

<b>CULTURE</b>	<b>381</b>
Opérations réalisées en 2022	
Hippodrome	150
Musée	82
Conservatoire	75
Bibliothèque	22
Archives municipales	21
Anciens ateliers - Musique municipale	15
École d'art	9
Théâtre	7
<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>1304</b>
Opérations réalisées en 2022	
Salle de sports Tour des dames	1048
Complexe sportif M. Theuriet	75
Complexe Gayant salle de gymnastique	37
Aménagement plaine de jeux faubourg d'Esquerchin	35
Tennis club rue de Férin	21
Complexe sportif porte d'Arras	18
Complexe sportif la Templerie	15
Salle de sports Corot	14
MJC	13
Stade Demeny	11
Bowling	10
Stand de tir Cyprien Saurel	5
Salle d'escrime Le Manège	2
<b>INTERVENTIONS SOCIALES</b>	<b>360</b>
Opérations réalisées en 2022	
Centre social Gayant	259
CCAS rue des Ferronniers - installation RMI	48
Centre social Frais-Marais - ADATMI	30
Maison de quartier la Roseraie	13
Service de soins infirmiers à domicile	5
Centre social Denis Cordonnier	2
Centre social rue du Docteur Baude	2
Centre social faubourg d'Esquerchin	1
<b>FAMILLE</b>	<b>149</b>
Opérations réalisées en 2022	
Crèche avenue de Strasbourg	99
Halte-garderie rue de l'Université	43
Crèche rue des huit prêtres	7
<b>LOGEMENT</b>	<b>3</b>
Opérations réalisées en 2022	
Logements de fonction	3

<b>AMÉNAGEMENT URBAIN</b>	<b>4 299</b>
Opérations réalisées en 2022	
Trame sombre	927
Rue des Moineaux - rue des Pinsons	739
Réfection de chaussées dans diverses rues	629
Requalification rue de Bellain - rue de la Madeleine	380
Avenue des Alizés - rue du Taon	327
Résidence Gayant	293
Divers travaux de voirie	171
Voie douce bord de Scarpe	127
Bandes cyclables	104
Éclairage public diverses rues	104
Réduction de vitesse	91
Rue Adrienne Bolland	74
Réservation des trottoirs aux piétons	69
Éclairage public - économie d'énergie	48
Sécurité sorties des écoles	44
Quartier Frais-Marais	43
Travaux dans les serres municipales	25
Eau et assainissement	22
Vidéosurveillance	19
Berges de la Scarpe	15
Aménagement des boulevards communautaires	11
Plan vélo - zones 30	7
Rue de la Blanchisserie	7
Placette faubourg d'Esquerchin	6
Maison du vélo	5
Dissimulations des réseaux	4
Parking de l'étoile	3
Avenue de la Résistance	1
Avenue de Metz	1
Construction de trottoirs et stationnement	1
Quartier Caux	1
Rue du Faubourg de Béthune	1
<b>COMMERCE</b>	<b>115</b>
Opérations réalisées en 2022	
Rue de la Cuve d'or - Rue de Valenciennes	59
2 place du Marché aux poissons	23
Restaurant 10 rue de la Massue	12
La charpente - rue de la Mairie	10
Destination Café	6
Laverie - 151 rue de la Mairie	5